

CONDITIONS DE VIE

Inventaire
des indicateurs
de pauvreté et
d'exclusion sociale

Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4

Téléphone : (418) 691-2401

ou 1 800 463-4090

(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Pour tout renseignement concernant le MESS et les données dont il dispose, s'adresser à :

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1

Téléphone : (418) 643-1246

Site Web : www.mess.gouv.qc.ca

Ce rapport a été publié conjointement par
l'Institut de la statistique du Québec
et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-22803-4 (version imprimée)
ISBN-2-551-22804-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation
expresse de l'Institut de la statistique du Québec
et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Octobre 2005

Avant-propos

L'Institut de la statistique du Québec présente, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'*Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*. Cette publication inventorie les divers indicateurs permettant de définir et de mesurer la pauvreté. Elle constitue un outil susceptible d'éclairer le choix des indicateurs qui permettront de suivre l'évolution de la situation et d'évaluer l'incidence des mesures, des énoncés de politique et des programmes gouvernementaux sur les plus démunis, et reflète l'état actuel des connaissances dans le domaine.

L'inventaire comporte deux objectifs : d'abord, couvrir tous les aspects de la pauvreté et les différents angles sous lesquels on peut l'aborder. Il vise également à ouvrir de nouvelles pistes en présentant non seulement les indicateurs déjà calculés au Québec, mais aussi ceux qu'on utilise ailleurs et qui pourraient faire l'objet de compilations éventuelles, en vue d'élargir l'éventail des statistiques disponibles.

Au regard de chaque indicateur, une fiche descriptive fournit la définition, la source des données, la fréquence de disponibilité des données, les unités territoriales pour lesquelles ces données existent, des commentaires sur ses avantages et désavantages ainsi qu'un exemple de résultats.

L'inventaire recense plus de 67 indicateurs et indices : 32 d'entre eux sont des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, 29 autres s'y rapportent et 6 sont des indices de développement social.

Consulté en tandem avec son complément qu'est le *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, l'*Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale* constituera un outil essentiel à tout lecteur qui s'intéresse à ces sujets.

Ce rapport a été réalisé par :	Julie Alice Morasse Institut de la statistique du Québec
Sous la coordination de :	Hervé Gauthier et Sylvie Jean Institut de la statistique du Québec
Sous la direction de :	Camille Courchesne Institut de la statistique du Québec Marie-Renée Roy Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ont apporté leur collaboration :	Suzanne Asselin, Yves Nobert et Manon Leclerc Institut de la statistique du Québec Guy Fréchet, Marco de Nicolini, Pierre Lanctôt, Marie Bellavance et Alexandre Morin Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ont réalisé l'édition, la mise en pages et la révision linguistique :	Jocelyne Tanguay, Claudette D'Anjou et Geneviève Laplante Institut de la statistique du Québec
Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :	
Unité des conditions de vie Direction des statistiques économiques et sociales Institut de la statistique du Québec 200, chemin Sainte-Foy, 3 ^e étage Québec (Québec) G1R 5T4 Téléphone : (418) 691-2411, poste 3205 Télécopieur : (418) 643-4129 Courrier électronique : economie@stat.gouv.qc.ca	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion Direction de la recherche et de l'analyse prospective Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 425, rue Saint-Amable, 4 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Z1 Téléphone : (418) 643-1246 Télécopieur : (418) 643-9113 Courrier électronique : cepe@mess.gouv.qc.ca

Référence suggérée :

MORASSE, Julie Alice (2005). *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 94 p.

Table des matières

Lexique	9
Introduction	11
Chapitre 1 Indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale.....	13
Mesures et incidence	14
Seuil de faible revenu (SFR) avant impôt et après impôt (SFR-RAI)	14
Mesure de faible revenu avant (MFR) et après impôt (MFR-RAI)	15
Taux de risque de pauvreté avant et après transferts	16
Taux de risque de pauvreté fixé à un moment donné dans le temps	17
Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté	18
Mesure du panier de consommation (MPC).....	19
Seuils de Sarlo	20
Dispensaire diététique de Montréal (DDM)	21
Niveau de vie acceptable (NVA) du SPCW et de WH	22
Seuils subjectifs (Statistique Canada)	23
Seuils subjectifs (Gallup)	24
Seuils Orshansky (États-Unis).....	25
Seuils de pauvreté monétaire internationaux	27
Budget disponible.....	28
Gravité	29
Écart de faible revenu	29
Ampleur du faible revenu (ou écart médian relatif de risque de pauvreté)	30
Intensité du faible revenu.....	31
Indice de Foster, Greer et Thorbecke (FGT).....	32
Persistance	33
Risque persistant de pauvreté.....	33
Faible revenu persistant (Statistique Canada)	34
Liés aux transferts gouvernementaux	35
Rapport et indice de dépendance économique par rapport aux transferts	35
Taux d'assistance sociale (0-64 ans).....	36
Durée de présence au Programme d'assistance-emploi	37

Chapitre 2

Inégalité	38
Répartition de la population selon la tranche de revenu.....	38
Part du revenu détenue par les différents quintiles ou déciles.....	39
Ratio interdécile ou ratio interquintile.....	40
Coefficient de Gini	41
Coefficient de polarisation	43
Indice P (Wolfson).....	44
Conditions de vie	45
Indice de la pauvreté en matière de conditions de vie (INSEE)	45
Indicateur de privation matérielle	47
Indicateurs de difficultés financières et matérielles	49
Indicateurs reliés	51
Dimension : Patrimoine	52
Familles à faible revenu sans richesse financière.....	52
Revenu moyen et revenu médian selon la source et impôt	53
Patrimoine moyen, patrimoine médian.....	54
Dimension : Dépense	55
Pauvreté de consommation.....	55
Profil des dépenses des ménages à faible revenu	56
Dimension : Travail.....	57
Taux d'emploi	57
Taux d'emploi stable	58
Coefficient de variation des taux d'emploi.....	59
Emploi à temps plein et emploi à temps partiel	60
Taux d'activité.....	61
Taux de chômage.....	62
Travailleurs découragés	63
Personnes vivant dans des ménages sans emploi	64
Travailleurs à faible revenu et travailleurs à faibles gains.....	65
Personnes travaillant involontairement à temps partiel	66
Part des chômeurs de longue durée	67
Taux de chômage de longue et de très longue durée	68
Dimension : Alimentation.....	69
Prévalence de l'insécurité alimentaire	69
Personnes ayant fréquenté les banques alimentaires.....	70

	Dimension : Logement.....	71
	Ménages en besoin impérieux de logement.....	71
	Locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement, par classe de revenu	72
	Propriétaires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement, par classe de revenu	73
	Ménages à faible revenu ne disposant pas de certaines composantes de l'équipement ménager.....	74
	Sans domicile fixe (SDF) fréquentant les services d'aide.....	75
	Dimension : Santé.....	76
	Espérance de vie à la naissance	76
	Autoévaluation de l'état de santé par niveau de revenu	77
	Dimension : Éducation.....	78
	Part de la population sans diplôme secondaire	78
	Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation	79
	Personnes à faible niveau d'études	80
Chapitre 3	Indices de développement social	81
	Indice de défavorisation matérielle et sociale	82
	Indice de statut socioéconomique des régions métropolitaines	83
	Indice multidimensionnel de pauvreté-richesse (IMPR)	84
	Indice de développement humain (IDH)	86
	Indice de la pauvreté humaine pour certains pays de l'OCDE (IPH-2)	87
	Indice de sécurité personnelle (ISP).....	88
	Annexe : Les indicateurs de Laeken (Union européenne)	89
	Bibliographie	91

Liste des tableaux

Tableau 1.1	
Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt, 2003, Canada	14
Tableau 1.2	
Mesures du faible revenu après impôt pour le Québec, 2002	15
Tableau 1.3	
Seuils de revenu familial disponible selon la MPC 2000, Québec, famille de deux adultes et deux enfants	19
Tableau 1.4	
Seuils de Sarlo pour l'année 2000	20
Tableau 1.5	
Niveau des seuils selon le Dispensaire diététique de Montréal, 2000	21
Tableau 1.6	
Niveau de vie acceptable pour l'année 2000	22
Tableau 1.7	
Seuils subjectifs et SFR selon la taille de la famille, Canada, 1986	23
Tableau 1.8	
Seuils de pauvreté officiels des États-Unis, 2003	26

Liste des figures

Figure 1	
La courbe de Lorenz	41

Lexique

Échelle d'équivalence

Les échelles d'équivalence sont des nombres, représentatifs des suppléments de revenu nécessaires pour la préservation du niveau de vie, obtenus en fonction des caractéristiques des individus qui composent le ménage. Par exemple, si un ménage composé d'un couple seul a une valeur de l'échelle d'équivalence de 1 et qu'un autre ménage composé d'un couple seul et d'un enfant a une valeur de l'échelle d'équivalence de 1,2, cela signifie que ce dernier ménage a besoin de 1,2 fois le revenu du couple seul pour conserver le même niveau de vie, et l'enfant coûte dès lors 0,2 fois le revenu du couple seul. Il existe plusieurs échelles d'équivalence.

Famille de recensement

Couple marié ou vivant en union libre (avec ou sans enfants), ou parent seul demeurant avec au moins un enfant. Les enfants peuvent être de tout âge. Les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents.

Famille économique

Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes et plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption, ou qui vivent en union libre.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est la somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu des particuliers due pour l'année d'imposition. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER (régime enregistré d'épargne retraite), une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable.

Ménage au sens de l'assistance-emploi

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

Ménage au sens de la démographie

Selon le recensement (Statistique Canada), personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles et plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage.

Ménage collectif

Selon le recensement (Statistique Canada), personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il s'agit par exemple d'établissements pour personnes âgées, de résidences pour communautés religieuses ou de prisons.

Ménage privé

Selon le recensement (Statistique Canada), personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)	Taux de change qui égalise le pouvoir d'achat de différentes monnaies. Autrement dit, c'est le taux auquel la devise d'un pays doit être convertie afin de pouvoir acheter, dans une autre monnaie, un panier équivalent de biens et services. En 1994, le même ensemble de produits représentatifs du PIB coûtait 100 \$ CA au Canada et 82 \$ US aux États-Unis. La parité du pouvoir d'achat pour le PIB était donc de 0,82 \$ US, par dollar canadien. Si le taux de change du dollar canadien avait été de 0,82 \$ US, les Canadiens auraient pu acheter le même volume de biens et services au Canada qu'aux États-Unis. Or, le taux de change en 1994 était plutôt de 0,73 \$ US, ce qui faisait du billet vert américain une monnaie plus forte : pour chaque dollar canadien converti, il manquait donc 9 cents US (0,82 – 0,73) pour obtenir la parité du pouvoir d'achat. Le huard canadien converti permet d'acheter plus de produits aux États-Unis s'il y a une hausse du taux de change ou une baisse de la PPA (tous deux exprimés en \$ US/\$ CA).
Personne hors famille de recensement	Membre d'un ménage qui ne fait pas partie d'une famille de recensement. Il peut être apparenté à la personne 1 (par exemple, sœur, beau-frère, cousine ou grand-père), ou non apparenté (par exemple, chambreur, colocataire ou employé). Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.
Personne seule	Une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, selon le concept de famille économique.
Revenu des particuliers, des familles et des ménages	Le revenu est défini selon certaines caractéristiques. Le revenu total est le revenu de toute provenance (y compris les transferts gouvernementaux) avant déduction des impôts fédéral et provincial. Il est aussi appelé « revenu avant impôt (mais après transferts) ». Toutes les sources de revenu sont classées dans deux catégories : revenu privé (ou revenu du marché) et transferts gouvernementaux. Le revenu disponible est le revenu total moins l'impôt sur le revenu. Il est aussi appelé « revenu après impôt ». Le revenu privé (ou revenu du marché) est la somme des gains (provenant d'un travail salarié ou autonome – net), du revenu de placement, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans « autre revenu ». Il correspond au revenu total moins les transferts gouvernementaux. Le revenu privé (ou revenu du marché) est aussi appelé « revenu avant impôt et transferts ».
Taux de faible revenu	Proportion de personnes ou de familles qui ont des revenus inférieurs au seuil de faible revenu retenu, dans la population totale. On dit aussi « prévalence », « incidence » du faible revenu ou « fréquence » des unités à faible revenu.
Unité familiale	On entend par unité familiale l'ensemble des familles économiques et des personnes seules.

Introduction

Le 13 décembre 2002, le Québec a adopté le projet de loi 112, devenu la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit de la première mesure législative semblable au Canada. Par la suite, des études et des analyses ont été menées par l'Institut de la statistique du Québec en vue de recueillir de l'information statistique sur la pauvreté et l'exclusion.

Ce document est le produit d'une première démarche qui consiste à dresser l'inventaire des divers indicateurs servant à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces indicateurs permettront par la suite de rendre compte des efforts entrepris pour diminuer la pauvreté et éviter l'exclusion dans tout le Québec.

Rappelons qu'il n'y a pas de seuil officiel de pauvreté au Québec ou au Canada, ni de consensus quant à la manière de la mesurer.

La Loi définit la pauvreté comme « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et son inclusion active dans la société québécoise ». La pauvreté **persistante** ainsi que les situations de pauvreté **temporaire** sous-tendent cette définition.

Nous distinguons les indicateurs (de pauvreté et d'exclusion sociale) **proprement dits** des indicateurs **reliés** (à la pauvreté et à l'exclusion sociale); ces derniers se rapportent à des dimensions telles que la santé, l'éducation ou le logement. Une section distincte est consacrée aux indicateurs composites de développement social, qui intègrent, quant à eux, plusieurs dimensions en un seul indice.

Parmi les différentes façons de catégoriser les indicateurs, mentionnons la plus importante : on distingue les indicateurs d'**input** et les indicateurs d'**output** (ou de résultats). La somme des dépenses d'aide sociale du gouvernement québécois constitue un exemple d'indicateur d'input, tandis que le nombre de personnes à faible revenu estimé à partir d'enquêtes ou d'autres sources constitue un indicateur d'output (de résultats). Notre inventaire se limite surtout aux indicateurs de ce dernier type.

On distingue trois approches pour définir la pauvreté : l'approche absolue, l'approche relative et l'approche dite « subjective ».

L'approche **absolue** (ou budgétaire) est basée sur un panier de biens et services jugés essentiels. Il existe diverses définitions de ce qui devrait faire ou non partie de ce panier, qui reposent toutes sur des jugements subjectifs. Être pauvre signifie, dans ce cas, ne pas pouvoir se procurer ce panier avec les revenus dont on dispose. Diverses mesures sont basées sur de tels paniers de consommation : seuils de Sarlo, mesures du Dispensaire diététique de Montréal, mesure du panier de consommation (MPC), etc. L'approche **relative**, pour sa part, tient compte du niveau de vie de la population de référence. La pauvreté est évaluée selon diverses mesures telles que le seuil de faible revenu (SFR), la mesure du faible revenu (MFR), les indices de défavorisation, etc. Dans le cas des SFR et de la MFR, on parle des mesures avant impôt ou après impôt, pour prendre en compte (ou non) les effets redistributifs de la fiscalité. Les mesures relatives reflètent davantage les inégalités que la pauvreté au sein d'une population. L'approche **subjective** consiste à demander aux personnes de porter un jugement sur leur propre situation (par exemple, sur leur niveau de satisfaction par rapport à leurs revenus) ou sur le niveau de revenu minimum nécessaire pour « joindre les deux bouts ».

Il serait très intéressant d'explorer les autres indicateurs élaborés grâce à des méthodes dites « **participatives** », entre autres ceux que suggèrent les recherches menées auprès de personnes en situation de pauvreté, et offrant une nouvelle perspective du phénomène, plus ancrée dans leur réalité.

Il est important de distinguer la pauvreté **de transition** (par exemple, durant les études) de la pauvreté persistante ou chronique ou encore la situation des gens qui, tout en ayant un faible revenu, peuvent très bien vivre des fruits de leur patrimoine (par exemple, les personnes âgées dont la maison est payée).

De plus, les statistiques élaborées à partir des enquêtes et des dossiers fiscaux des individus sous-estiment le nombre des personnes à faible revenu. En effet, un certain nombre d'entre elles ne font pas de déclaration de revenus. Pensons entre autres aux sans-abri et à tous ceux qui ne savent pas comment ou ne voient pas d'avantage à en faire une. Par ailleurs, elles peuvent sous-estimer le revenu des personnes à revenu élevé en raison de l'évasion fiscale. Enfin, elles ne tiennent pas compte du travail au noir.

Certains auteurs prétendent que les dépenses donnent une meilleure idée du niveau de vie réel que les revenus. **La consommation** peut être considérée comme une meilleure indication du bien-être matériel des ménages, parce que les niveaux de consommation sont choisis par les ménages à partir de leur connaissance de leurs revenus passés et à venir. Le taux de pauvreté peut ainsi être défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de consommation plus faible qu'un seuil de pauvreté absolu.

L'**exclusion sociale** peut être vue comme une conséquence ou une cause de la pauvreté. Dans certains cas, les mesures de faible revenu (comme les SFR) prennent en compte, dans l'estimation du seuil, une portion de revenu nécessaire pour participer pleinement à la société, en intégrant dans le revenu l'aspect de l'inclusion sociale. Mais on peut aussi envisager la pauvreté et l'exclusion sociale comme des concepts distincts, ce que font Pampalon et Raymond, dans leur indice de défavorisation – décrit dans cet ouvrage –, qui comprend une dimension matérielle **et** une dimension sociale, ce qui permet d'estimer l'isolement des personnes par rapport à un réseau d'entraide. Lorsqu'on considère l'exclusion sociale comme un concept distinct, on peut difficilement le quantifier ou, du moins, on ne l'a pas fait souvent dans nos travaux. De manière générale, lorsqu'il est question de développement social, on renvoie à des réalités et à des enjeux assimilables à ceux qui relèvent des concepts d'inclusion ou d'exclusion sociale, de cohésion ou de manque de cohésion sociale, etc.

Enfin, l'Union européenne est à développer un indice de privation matérielle, qui constitue une première dans le genre. Il reste à voir si l'on pourra appliquer celui-ci au contexte québécois, avec les données dont on dispose. Quoi qu'il en soit, il n'est pas exclu de développer au Québec de nouveaux indicateurs, dans le but d'appréhender le phénomène observé de la meilleure façon possible.

Ce document comporte trois parties : la première présente les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, la deuxième comprend les indicateurs relatifs et la troisième décrit les indices de développement social. La première partie est divisée en six sections regroupant les indicateurs selon le type : indicateurs d'incidence de la pauvreté, indicateurs de gravité (terme qui couvre l'ampleur, l'intensité et la profondeur de la pauvreté), indicateurs de persistance de la pauvreté, indicateurs liés aux transferts gouvernementaux, indicateurs d'inégalité et de polarisation et, enfin, indicateurs de pauvreté en matière de conditions de vie. Afin de refléter le caractère multidimensionnel de la pauvreté, la deuxième partie présente les indicateurs liés de près à la pauvreté dans la littérature, regroupés selon la dimension considérée : le patrimoine, la dépense, le travail, l'alimentation, le logement, la santé et l'éducation. Enfin, la troisième partie décrit les indices de développement social les plus directement liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale

Mesures et incidence

Seuil de faible revenu (SFR) avant impôt et après impôt (SFR-RAI)

Définition : Le SFR est établi en fonction de la part du revenu dépensée par la moyenne des familles canadiennes pour les biens dits essentiels (logement, vêtement et nourriture), à laquelle on ajoute 20 points (pourcentage arbitraire établi par Statistique Canada). Les seuils sont ajustés périodiquement, d'après l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM). Une personne à faible revenu est une personne dont le revenu familial est inférieur au seuil de faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) et recensement.

Fréquence : Annuelle (EDTR) et quinquennale (recensement).

Territoire(s) : Canada et provinces.

Au Québec : municipalités régionales de comté (MRC) et régions métropolitaines de recensement (RMR).

Commentaire(s) :

- Méthodologie basée sur les habitudes de consommation réelle de la population et leur évolution dans le temps. Toutefois, il n'y a pas eu de changement de base depuis 1992.
- Mesure hybride fondée à la fois sur des aspects absolus et relatifs.
- On dispose, pour cet indicateur, de longues séries chronologiques (depuis les années 1960), bien que les changements de base (1986 et 1992) restreignent leur utilisation pour de longues périodes.
- On ne dispose pas de seuils provinciaux, ce qui ne permet pas de prendre en considération les différences provinciales du coût de la vie (en particulier pour le logement).
- Varie en fonction d'un enrichissement (ou d'un appauvrissement) collectif, pour mieux mesurer les inégalités, puisqu'il se trouvera toujours des personnes au bas et d'autres en haut de l'échelle.
- Les seuils sont indexés annuellement.
- Ne tient pas compte des disparités grandissantes dans les coûts de certains services publics comme l'éducation ou la santé entre régions du pays. Pourtant, la prestation de services publics gratuits ou à faible coût (services de garderie à contribution réduite ou régime d'assurance médicaments au Québec) est un paramètre important du coût de la vie.
- L'indicateur est considéré comme un seuil de pauvreté par le Conseil national du bien-être social et par le Conseil canadien du développement social, en dépit du fait qu'il s'agit d'un seuil de faible revenu, ce qui devrait être considéré comme distinct d'un seuil de pauvreté.

Niveau des seuils :

Tableau 1.1

Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt, 2003, Canada

Taille de l'unité familiale	Région rurale	Région urbaine, moins de 30 000 habitants	Région urbaine, de 30 000 à 99 999 habitants	Région urbaine, de 100 000 à 499 999 habitants	Région de 500 000 habitants et plus
	\$				
1	10 821	12 384	13 815	13 990	16 542
2	13 170	15 073	16 815	17 027	20 133
3	16 400	18 768	20 938	21 202	25 070
4	20 460	23 416	26 122	26 451	31 277

Source : Statistique Canada (75F0002MIF).

Résultats : Selon les SFR après impôt, 14,6 % des unités familiales au Québec étaient à faible revenu en 2002. Les familles économiques (deux personnes et plus) présentaient un taux de 7,8 %, les familles monoparentales, un taux de 30,7 %, et les personnes seules, un taux de faible revenu de 27,3 %.

Référence(s) : STATISTIQUE CANADA (2003). *Le revenu au Canada*, p. 138 (75-202-XIF).
STATISTIQUE CANADA (2004). *Les seuils de faible revenu de 2004 et les mesures faible revenu de 2002*, 35 p. (75F0002MIF – N° 003).

Mesure de faible revenu avant (MFR) et après impôt (MFR-RAI)

Définition : La MFR est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian « ajusté » en fonction de la taille et de la composition de la famille. Pour chaque famille, la taille ajustée est déterminée selon l'échelle d'équivalence suivante : le membre le plus âgé de la famille est représenté par 1,0, la personne suivante en âge et tous les autres membres de 16 ans et plus ont un poids de 0,4 et tous les autres membres âgés de moins de 16 ans ont un poids de 0,3.

Une famille a un faible revenu lorsque son revenu, divisé par la taille ajustée de la famille, est inférieur à la moitié du revenu médian ajusté pour l'ensemble des familles. D'autres pourcentages du revenu médian peuvent être utilisés (40 % ou 60 %). D'autres échelles d'équivalence peuvent également être utilisées.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) et Banque de données sur la famille de la Division des données régionales et administratives.

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : Canada et provinces.

Au Québec : municipalités régionales de comté (MRC) et régions métropolitaines de recensement (RMR).

Commentaire(s) :

- Cette mesure est simple à construire puisque les éléments qui la constituent sont disponibles et faciles à utiliser.
- Permet les comparaisons internationales.
- Varie en fonction d'un enrichissement (ou d'un appauvrissement) collectif, pour mieux mesurer les inégalités, puisqu'il se trouvera toujours des personnes au bas et d'autres en haut de l'échelle.
- Ne prend pas en compte les personnes qui ne font pas de déclaration de revenus (par exemple, les sans-abri) ni celles qui recourent à l'évasion fiscale (travail au noir, fraude, etc.).

Niveau des seuils :

Tableau 1.2

Mesures du faible revenu après impôt pour le Québec, 2002

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants de moins de 16 ans				
	0	1	2	3	4
	\$				
1	12 627	17 677	21 465	25 253	29 041
2	17 677	21 465	25 253	29 041	32 829
3	22 728	26 516	30 304	34 092	37 880
4	27 778	31 566	35 354		

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.

Résultats : Selon la MFR après impôt, 9,5 % des personnes étaient à faible revenu au Québec en 2002, 20,7 % des personnes seules étaient à faible revenu, tandis que c'était le cas de 7,5 % des personnes vivant dans une famille économique.

Référence(s) : GILES, PHILIP (2004). *Mesure de faible revenu au Canada*, Statistique Canada (75F0002MIF), Série de documents de recherche – Revenu, décembre, 22 p.

Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

STATISTIQUE CANADA (2004). *Les seuils de faible revenu de 2004 et les mesures de faible revenu de 2002* (75F0002MIF – N° 003), 35 p.

Taux de risque de pauvreté avant et après transferts

Définition : Il s'agit de l'indicateur européen qui correspond à l'incidence du faible revenu selon la mesure de faible revenu (MFR) au Québec. Il fait partie des indicateurs retenus par l'Union européenne, reconnus sous le nom d'« indicateurs de Laeken », dont la liste apparaît en annexe. Le taux de risque de pauvreté **après transferts** est le pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu ajusté à la taille du ménage est inférieur à 60 % du revenu médian national équivalent. Pour chaque famille, la taille ajustée est déterminée selon l'échelle d'équivalence suivante : le premier adulte est représenté par 1,0, chaque adulte additionnel a un poids de 0,5 et chaque enfant a un poids de 0,4.

Parmi les **sous-indicateurs** de Laeken directement reliés, on compte : le taux de risque de pauvreté selon l'âge et le sexe, selon le statut professionnel le plus fréquent, selon le type de ménage, selon les modalités de jouissance du logement, selon l'intensité de travail des ménages et la valeur monétaire du seuil pour quelques types de ménages. On calcule également le taux de bas revenu **avant transferts**.

Données : **Source(s) :** Eurostat, Panel communautaire des ménages (PCM) – Base de données des utilisateurs (BDU); pour le Danemark, Base de données Law Model; pour la Suède, *Enquête sur la répartition des revenus* (HEK). Le PCM doit être remplacé par les statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), qui deviendront la source de référence de l'Union européenne pour les statistiques sur les revenus et l'exclusion sociale et, en particulier, pour les indicateurs d'inclusion sociale adoptés en vertu de la méthode ouverte de coordination.

Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : Pays de l'Union européenne.

Canada et provinces.

Commentaire(s) :

- Mesure simple à construire puisque les éléments qui la constituent sont disponibles et faciles à utiliser.
- Permet les comparaisons internationales.
- Varie en fonction d'un enrichissement (ou d'un appauvrissement) collectif, pour mieux mesurer les inégalités, puisqu'il se trouvera toujours des personnes au bas et d'autres en haut de l'échelle.
- Le PCM ne couvre pas les personnes vivant dans des ménages collectifs, les personnes sans domicile fixe ou d'autres catégories difficilement accessibles. De plus, la qualité des données relatives aux personnes se trouvant au bas de l'échelle de répartition des revenus suscite quelques réserves.

Résultats : En 2001, 15 % de la population de l'Union européenne était menacée par la pauvreté, c'est-à-dire qu'elle vivait dans un ménage ayant un « revenu équivalent disponible » inférieur à 60 % du revenu équivalent médian du pays dans lequel elle résidait. Ce chiffre masque des écarts considérables entre États membres, le taux de risque de pauvreté s'élevant à 9 % en Suède et à 21 % en Irlande. En l'absence de tous transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté pour la population de l'Union européenne dans son ensemble serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité (40 % au lieu de 15 %).

Au Québec, cette même année, le taux de risque de pauvreté était de 21 %.

Référence(s) : Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.
DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2003). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3, n° 8, mars, p. 1-7.

Taux de risque de pauvreté fixé à un moment donné dans le temps

Définition : Pour une année donnée (par exemple 1999), le « taux de risque de pauvreté fixé à un moment dans le temps (par exemple 1996) » correspond à la part de la population dont le revenu, au cours de cette année, se situe au-dessous d'un seuil de risque de pauvreté calculé selon la méthode standard et ensuite indexé. On a donc un seuil qui demeure fixe en termes réels sur la période considérée. Le seuil de 1996, simplement indexé par l'inflation annuelle, est utilisé tout au long de la période. La période concernée est, dans ce cas, 1996-1999, mais le taux d'inflation applicable est celui de la période 1995-1998, car l'année de référence du revenu dans le Panel communautaire des ménages (PCM) est celle qui précède l'enquête.

Le taux de risque de pauvreté fixé à un moment donné dans le temps fait partie des indicateurs de Laeken.

Données : **Source(s) :** Eurostat, Panel communautaire des ménages (PCM) – Base de données des utilisateurs (BDU); pour le Danemark, Base de données Law Model; pour la Suède, *Enquête sur la répartition des revenus* (HEK). Le PCM doit être remplacé par les statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), qui deviendront la source de référence de l'Union européenne pour les statistiques sur les revenus et l'exclusion sociale et, en particulier, pour les indicateurs d'inclusion sociale adoptés en fonction de la méthode ouverte de coordination.

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : Pays de l'Union européenne.

Commentaire(s) :

- Permet les comparaisons d'une année à l'autre en fonction d'un seuil dont la valeur réelle est fixe.
- Le PCM ne couvre pas les personnes vivant dans des ménages collectifs, les personnes sans domicile fixe ou d'autres catégories difficilement accessibles. De plus, la qualité des données relatives aux personnes se trouvant au bas de l'échelle de répartition des revenus suscite quelques réserves.

Résultats : Les résultats suggèrent que l'approche n'aboutit pas à des résultats très différents pour l'Union européenne dans son ensemble (seuil de 1999 : 15 %, seuil indexé sur 1996 : 14 %), même si l'écart dans certains pays est considérable. En Irlande, l'utilisation du seuil indexé débouche sur un taux de risque de pauvreté de 10 % (contre 18 %) et, au Portugal, sur un taux de 16 % (contre 21 %), ce qui suggère que, sur la période de quatre ans considérée, le revenu médian a progressé beaucoup plus rapidement que l'inflation dans ces pays.

Cet indicateur n'a pas été calculé pour le Québec.

Référence(s) : DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2003). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3, n° 8, mars, p. 1-7.

Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté

Définition :	Le choix de 60 % du revenu national médian équivalent est conventionnel pour les pays de l'Union européenne, même s'il a été orienté par des motifs statistiques. Afin d'examiner la sensibilité de l'indicateur du risque de pauvreté au choix de seuils alternatifs, trois seuils supplémentaires sont envisagés : 40 %, 50 % et 70 % du revenu médian équivalent.
	La dispersion autour du seuil de risque de pauvreté fait partie des indicateurs de Laeken.
Données :	Source(s) : Eurostat, Panel communautaire des ménages (PCM) – Base de données des utilisateurs (BDU); pour le Danemark, Base de données Law Model; pour la Suède, <i>Enquête sur la répartition des revenus</i> (HEK). Le PCM doit être remplacé par les statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), qui deviendront la source de référence de l'Union européenne pour les statistiques sur les revenus et l'exclusion sociale et, en particulier, pour les indicateurs d'inclusion sociale adoptés en fonction de la méthode ouverte de coordination. Statistique Canada, <i>Enquête sur la dynamique du travail et du revenu</i> (EDTR). Fréquence : Annuelle. Territoire(s) : Pays de l'Union européenne. Canada et provinces.
Commentaire(s) :	• Fournit un éventail de seuils par rapport à un seuil relatif qui demeure arbitraire. • Varie en fonction d'un enrichissement (ou d'un appauvrissement) collectif, pour mieux mesurer les inégalités, puisqu'il se trouvera toujours des personnes au bas et d'autres en haut de l'échelle.
Résultats :	Au sein de l'Union européenne, la probabilité d'être exposé à un risque de pauvreté variait, en 2001, entre 5 % et 24 % pour les seuils fixés à 40 % et à 70 % respectivement de la médiane; elle est de 9 % pour une limite de 50 %. Pour ce qui est du Québec cette même année, elle variait entre 7 % et 31 % pour les seuils fixés à 40 % et à 70 % de la médiane, et cette probabilité était de 13 % pour un seuil de 50 %.
Référence(s) :	Compilation de l'Institut de la statistique du Québec. DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2003). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1 », <i>Statistiques en bref</i>, Eurostat, Thème 3, n° 8, mars, p. 1-7.

Mesure du panier de consommation (MPC)

Définition : Les familles économiques et les personnes seules à faible revenu sont celles dont le revenu est insuffisant pour acheter les biens et services du panier. Le panier comprend nourriture, vêtements et chaussures, logement (y compris l'eau, le chauffage, l'électricité, une cuisinière, un réfrigérateur et l'usage d'une laveuse et d'une sècheuse), transports et d'autres biens et services (dont les services téléphoniques, meubles, petits appareils électriques, matériel de sport, de divertissement, etc.) considérés comme nécessaires pour l'intégration sociale. Le coût des biens et services est calculé pour une famille de référence (homme et femme entre 25 et 49 ans, deux enfants : fille de 9 ans, garçon de 13 ans). On applique l'échelle d'équivalence de la mesure de faible revenu (MFR) aux autres configurations familiales. On tient compte du coût de la vie selon la région et la province (19 agglomérations de recensement, 29 régions des provinces). Le revenu familial disponible selon la mesure du panier de consommation (MPC) est défini comme le **revenu brut** moins les **prélèvements obligatoires** et autres. Selon le type de famille économique, les **prélèvements** sont : la garde des enfants; les soins de santé non assurés comme les soins dentaires, les soins de la vue et les médicaments sur ordonnance; les impôts, le régime des rentes, l'assurance-emploi; les pensions alimentaires, les paiements de soutien aux enfants faits à un autre ménage; le régime de retraite et les cotisations syndicales.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : Canada et provinces.

Commentaire(s) :

- Sert de complément à la MFR et au seuil de faible revenu (SFR).
- Tient compte des fluctuations du coût de la vie selon le lieu de résidence.
- Plus complexe à construire que la MFR.

Niveau des seuils :

Tableau 1.3

Seuils de revenu familial disponible selon la MPC 2000, Québec, famille de deux adultes et deux enfants

	\$
Régions rurales	23 161
Régions urbaines, moins de 30 000 habitants	23 260
Régions urbaines, de 30 000 à 99 999 habitants	21 182
Régions urbaines, de 100 000 à 499 999 habitants	21 797
Ville de Québec	22 156
Montréal	22 441

Source : Statistique Canada (750002MIF).

Résultats : Au Québec, en 2000, le taux de faible revenu des personnes selon la MPC était de 11,9 %.

Référence(s) :

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (2003). *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation*, document n° SP-569-03-03F, mai, 60 p.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (2002). *Mise au point de la mesure du panier de consommation*, document n° T-01-1F, février, 12 p.

GILES, Philip (2004). *Mesure de faible revenu au Canada*, Statistique Canada (75F0002MIF), Série de documents de recherche – Revenu, décembre, 22 p.

Seuils de Sarlo

Définition : Christopher A. Sarlo, professeur collaborant à l'Institut Fraser de Vancouver, propose une mesure basée sur les besoins de base. Une unité économique est pauvre si elle peut, au mieux, se permettre les simples nécessités de base. Son Index des besoins essentiels comprend un panier d'épicerie nutritif complet (selon le Guide alimentaire canadien), un logement satisfaisant muni d'éléments d'équipement modernes, des vêtements saisonniers, des articles d'hygiène personnelle, des soins de santé, le transport et le téléphone. Les coûts sont calculés pour une famille de référence de quatre personnes (deux adultes, une fille de 11 ans et un garçon de 11 ans), par province et par communauté urbaine, avec les indices de prix disponibles. Les coûts pour les autres tailles de famille sont calculés selon l'échelle d'équivalence recommandée par le Conseil national de la recherche aux États-Unis qui correspond à $(A + 0,7 * C)^{0,7}$ où A = nombre d'adultes et C = nombre d'enfants.

Données : **Source(s) :** Sarlo, qui utilise diverses sources.

Fréquence : Publiés une première fois en 1992, réédités en 1996, puis mis à jour en 2001.

Territoire(s) : Canada, provinces et villes principales.

Commentaire(s) :

- Tiennent compte du coût de la vie selon le lieu de résidence.
- Ne varient pas en fonction d'un enrichissement collectif, puisqu'on ne tient compte que du taux d'inflation.
- Les estimations de besoins en vêtements sont faites à partir de la liste de besoins du Dispensaire diététique de Montréal (1998) dont la norme, qui date de 1959, est dépassée.
- Ces seuils mènent à des taux de pauvreté deux fois moins élevés que les SFR, par exemple. On les qualifie de « seuils de survie » ou « seuils Tiers-Monde ».

Niveau des seuils :

Tableau 1.4

Seuils de Sarlo pour l'année 2000

Nombre de personnes	Shawinigan	Montréal	Le Québec	Ontario	Canada
	\$				
1	6 859	8 015	7 870	9 492	8 875
2	10 764	12 577	12 350	14 895	13 927
3	13 082	15 286	15 010	18 104	16 927
4	15 196	17 756	17 436	21 029	19 662
5	17 163	20 053	19 692	23 751	22 207
6	19 015	22 217	21 817	26 314	24 603

Source : Sarlo (2001).

Résultats : Au Québec, en 2000, 8 % des personnes avaient un revenu qui ne leur permettait pas de satisfaire leurs besoins essentiels, selon les seuils de Sarlo.

Référence(s) : SARLO, Christopher A. (2001). *Measuring Poverty in Canada*, Vancouver, Fraser Institute, collection « Critical Issues Bulletin », 79 p.

Dispensaire diététique de Montréal (DDM)

Définition : Le DDM, organisme communautaire à l'intention des femmes enceintes dans le besoin, a établi un ensemble de recommandations du revenu minimum. Il définit deux seuils, un budget de subsistance et un budget de confort minimum. Le **budget de subsistance** comprend sept postes : logement, alimentation, vêtements, soins personnels, entretien ménager, électricité et gaz et chauffage domestique. Le **budget de confort minimum** comprend 10 postes de plus « afin de permettre une intégration minimale dans la vie sociale et d'assurer une subsistance saine de la famille ». Il s'agit des allocations personnelles (argent de poche pour les timbres, de la papeterie et les articles divers comme le suggère *A Guide to Family Spending in Toronto* de 1949, préparé par le Welfare Council of Greater Toronto), des journaux, du téléphone, du transport, de la réparation du mobilier, des réceptions, des loisirs, des activités religieuses, des fournitures scolaires et du remplacement de menus articles.

Données : **Source(s) :** Dispensaire diététique de Montréal qui utilise divers guides pour les normes.
Fréquence : Premières recommandations établies en 1961. Certaines révisions ont été apportées, dont la liste des aliments en 1982 et les barèmes du loyer en 1992. La mise à jour annuelle des prix est basée sur une étude des prix à la consommation au cours des mois de mai et juin, et sur l'indice des prix pour le Québec. Sarlo (Institut Fraser) utilise la liste du DDM pour les besoins en vêtements.

Territoire(s) : Ville de Montréal.

Commentaire(s) :

- Les prix des articles sont mis à jour régulièrement (pour l'alimentation, trois fois par année).
- Certains éléments du panier sont périmés, dont la norme utilisée pour l'alimentation, qui date de 1975, et la norme pour l'habillement, qui date de 1951, les soins personnels qui comprennent des épingles à couches, etc.
- La norme relative au chauffage est établie d'après les besoins en mazout, tandis que la plupart des logements sont aujourd'hui chauffés à l'électricité (plus de 60 % en 2000 au Québec).

Niveau des seuils :

Tableau 1.5

Niveau des seuils selon le Dispensaire diététique de Montréal, 2000

Taille de la famille	Budget de subsistance	Budget de confort minimum
	\$	
1	8 405	10 234
2	12 731	16 389
3	17 341	23 237
4	21 939	29 602
5	24 510	33 656
6	27 081	37 710

Source : Sarlo (2001).

Résultats : On ne dispose pas de taux de faible revenu selon ces seuils.

Référence(s) : DISPENSAIRE DIÉTÉTIQUE DE MONTRÉAL (2004). *Budget de subsistance et budget de confort minimum*, Montréal, juin, 40 p.
 SARLO, Christopher A. (2001). *Measuring Poverty in Canada*, Vancouver, Fraser Institute, collection « Critical Issues Bulletin », 79 p.

Niveau de vie acceptable (NVA) du SPCW et de WH

- Définition :** En 1997, le Conseil de planification sociale de Winnipeg (Social Planning Council of Winnipeg) (SPCW) et Moisson Winnipeg (Winnipeg Harvest) (WH) ont mis au point une norme pour le budget des familles établie dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg, qu'ils appellent la mesure du niveau de vie acceptable (NVA). Les NVA sont calculés pour divers types de familles.
- Données :**
- Source(s) :** SPCW et WH pour le NVA hypothétique ainsi que des études de cas effectuées avec des personnes en situation de pauvreté.
- Fréquence :** NVA original publié en 1997, NVA mis à jour et révisé en 2000. En 1999, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information sur le développement social a choisi l'élément « vêtements et chaussures » du NVA pour la mesure du panier de consommation (MPC).
- Territoire(s) :** Région métropolitaine de recensement de Winnipeg.
- Commentaire(s) :**
- Ces seuils sont le produit d'une analyse basée sur la consommation, jumelée aux perceptions des personnes victimes de la pauvreté, et non pas d'une analyse à partir du revenu.
 - Limité à Winnipeg.
 - La méthodologie proposée consiste en une analyse détaillée des diverses dépenses nécessaires, analyse semblable à celle de Sarlo. La différence réside dans la « sévérité » de l'analyse. Sarlo présente des « seuils de survie », d'une nature absolue, tandis que le SPCW et WH présentent des « seuils de bien-être », qui tiennent compte des aspects relatifs de la pauvreté, établis à la suite d'entrevues auprès des ménages à faible revenu.

Niveau des seuils :

Tableau 1.6

Niveau de vie acceptable pour l'année 2000

Type de famille	\$
Personne seule	12 708
Étudiant à temps plein (femme)	17 900
Famille monoparentale avec 2 enfants (moins de 6 ans et plus de 15 ans)	27 674
Famille de 4 personnes avec 2 enfants de 7 et 10 ans	29 504

Source : SPCW et WH.

- Résultats :** On ne dispose pas de taux de faible revenu selon ces seuils.
- Référence(s) :**
- CHANTIER INTERMINISTÉRIEL SUR LES MESURES DE PAUVRETÉ ET LES INDICATEURS DE RÉSULTATS (2001). *Les mesures de pauvreté et les indicateurs de résultats*, document de travail, novembre, 71 p.
- SOCIAL PLANNING COUNCIL OF WINNIPEG & WINNIPEG HARVEST (2000). *An Acceptable Living Level for Winnipeg*, Winnipeg, 50 p.

Seuils subjectifs (Statistique Canada)

Définition : Il s'agit de la réponse à deux questions : l'une demande aux répondants leur degré de satisfaction à l'égard de leur revenu, l'autre vise à connaître le revenu minimum qu'ils jugent nécessaire pour faire face aux dépenses considérées comme essentielles.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la satisfaction à l'égard du revenu*, fondée sur l'échantillon de l'*Enquête sur les finances des consommateurs* (EFC).

Fréquence : Années 1983, 1986, 1987 et 1988.

Territoire(s) : Canada.

Commentaire(s) :

- Laisse le soin aux personnes de juger de leur propre situation.
- Rapport coût-avantage de la collecte d'information.
- Les réponses varient de façon importante selon la formulation de la question.
- Plus de 70 % des familles se situent au milieu de l'échelle de satisfaction.
- Le revenu, la taille de la famille, l'âge et le niveau d'instruction du chef et le fait de posséder ou non son propre logement sont des déterminants importants du degré de satisfaction.
- La formulation utilisée en 1983, 1986 et 1987 (échantillon 1), pour laquelle les distributions observées et le revenu minimum moyen sont relativement constants, est la suivante : « Pour faire face aux dépenses que vous jugez essentielles, quel est, selon vous, le revenu minimum qu'une famille comme la vôtre devrait toucher annuellement pour joindre les deux bouts (si vous ne vivez pas avec des personnes qui vous sont apparentées, quel est le revenu minimum que devrait toucher une personne dans votre situation)? »
- Le revenu minimum augmente avec le revenu familial et la taille de la famille pour les différentes années. Le revenu minimum nécessaire ne diminue pas nécessairement avec la taille de la région de résidence.

Niveau des seuils :

Tableau 1.7

Seuils subjectifs et SFR selon la taille de la famille, Canada, 1986

Taille de la famille	Seuils subjectifs	SFR pour région urbaine de 30 000 à 99 000 habitants
		\$
1	18 330	10 166
2	20 943	13 780
3	22 641	17 515
4	23 928	20 166

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la satisfaction à l'égard du revenu*.

Les seuils subjectifs excèdent généralement les SFR de Statistique Canada de façon substantielle. Ils s'en rapprochent à mesure que la taille de la famille augmente, sont relativement constants dans le temps et diminuent de façon importante quand on considère la deuxième formulation de la question, soit : « Selon vous, quel montant devriez-vous dépenser chaque année afin de fournir le strict nécessaire à votre famille? Par strict nécessaire, j'entends tout juste l'essentiel en nourriture, en logement, en vêtements et autres articles requis dans la vie de tous les jours. » Dans ce cas, les seuils subjectifs deviennent, pour toutes les familles de deux personnes et plus, inférieurs aux SFR de Statistique Canada.

Résultats : On ne dispose pas de taux de faible revenu calculé à partir de ces seuils.

Référence(s) : MORISSETTE, René, et Susan POULIN (1991). *Supplément sur la satisfaction à l'égard du revenu. Résumé des quatre années d'enquête*, compte rendu, Statistique Canada, octobre, 64 p. (47874).

Seuils subjectifs (Gallup)

- Définition :** Depuis 1976, l'organisme public de sondage d'opinions Gallup mène régulièrement des enquêtes qui donnent un aperçu de ce que le grand public considère comme étant la pauvreté. L'enquête pose la question suivante : « De façon générale, quel est d'après vous le montant minimum dont a besoin chaque semaine une famille de quatre personnes pour se débrouiller dans cette communauté? ».
- Données :** **Source(s) :** Firme de sondage Gallup.
Fréquence : Ponctuelle.
Territoire(s) : Canada.
- Commentaire(s) :**
- Il y a une correspondance étroite entre l'opinion publique et les SFR (avant impôt) pour une famille de quatre personnes dans une agglomération canadienne de taille moyenne.
 - La question ne précise pas s'il s'agit du revenu avant ou après impôt.
- Niveau des seuils :** Au Canada, en 1997, la moyenne des réponses était de 500 \$ par semaine ou de 26 000 \$ par année.
- Résultats :** On ne dispose pas de taux de faible revenu selon ce seuil.
- Référence(s) :** Ross, David P., Katherine J. SCOTT et Peter J. SMITH (2000). *Données de base sur la pauvreté au Canada*, Ottawa, Conseil canadien du développement social, 197 p.

Seuils Orshansky (États-Unis)

Définition : Il existe aux États-Unis des seuils officiels de pauvreté. Ces seuils ont été établis à l'origine en 1963-1964 par Mollie Orshansky à partir des budgets alimentaires destinés aux familles éprouvant des difficultés financières (Thrifty Food Plan, du Département de l'Agriculture), et de données sur la proportion de leur revenu que les familles consacrent à l'alimentation. Sachant qu'une famille de trois personnes et plus dépensait environ un tiers de son revenu net au poste « alimentation », on a multiplié le budget alimentaire du Département de l'Agriculture par trois pour obtenir le revenu minimal nécessaire à une famille de deux adultes et deux enfants (3 100 \$ par année en 1963). Pour les familles de une ou deux personnes, on a utilisé un facteur supérieur à trois afin de prendre en compte les coûts non alimentaires plus élevés des petites familles.

Les seuils Orshansky, mis à jour annuellement par le U.S. Census Bureau pour tenir compte de l'inflation, sont utilisés surtout à des fins statistiques, par exemple pour estimer le nombre d'États-Uniens pauvres. Depuis 1981, les seuils sont au nombre de 48. Ils dépendent de la taille de la famille et de l'âge de ses membres. Les mêmes seuils sont utilisés partout dans le territoire des États-Unis.

Par ailleurs, plusieurs programmes d'aide gouvernementale utilisent une mesure de pauvreté différente, les lignes directrices (*poverty guidelines*) du Department of Health and Human Services (HHS). Ces seuils sont une version simplifiée des seuils Orshansky. Publiés chaque année à des fins administratives, ils servent par exemple à établir l'admissibilité à certains programmes du gouvernement états-unien.

Données : **Source(s) :** U.S. Census Bureau, *Current Population Survey (CPS), Annual Social and Economic Supplement (ASEC)*.

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : États-Unis.

Commentaire(s) :

- Les revenus considérés excluent entre autres l'assistance sociale, les coupons alimentaires et certains soins de santé publics que reçoivent les personnes à faible revenu. Si leur valeur était comptabilisée, certaines personnes ne seraient plus considérées comme pauvres.
- Cette mesure est basée sur le fait que les familles dépensent environ le tiers de leur revenu pour s'alimenter. Or, les données sur la proportion des dépenses des familles consacrée à l'alimentation proviennent d'une enquête datant de 1955. Cette proportion s'élève plutôt aujourd'hui à un sixième du budget familial. Le logement, le transport et les charges locatives ont accru leur part de ce budget. De plus, certains coûts, comme les frais de garde des enfants, ne sont pas pris en compte, puisque les familles retenues par Orshansky dans l'enquête de 1955 étaient composées d'un salarié et d'un parent à la maison. Les frais de transport et autres dépenses relatives au travail ont une incidence notable sur le budget des familles d'aujourd'hui. En ignorant ces facteurs, on sous-estime la pauvreté de façon importante.
- Un groupe d'experts a proposé d'apporter des changements à la méthode, dans les années 1990, afin de corriger ses lacunes. Un rapport du Census Bureau, publié en 1999, porte sur diverses solutions de rechange pour mettre leurs recommandations en œuvre. Aucune n'a été adoptée à ce jour. Comme la mesure actuelle est utilisée par plusieurs agences gouvernementales et organismes privés à diverses fins, un tel changement est sujet à discussions. Le débat suit son cours.

Niveau des seuils :

Tableau 1.8

Seuils de pauvreté officiels des États-Unis, 2003

Taille de l'unité familiale	Moyenne pondérée	Nombre d'enfants de moins de 18 ans			
		0	1	2	3
		\$ US			
1	9 393				
Moins de 65 ans	9 573	9 573			
65 ans et plus	8 825	8 825			
2 dont le chef a :	12 015				
Moins de 65 ans	12 384	12 321	12 682		
65 ans et plus	11 133	11 122	12 634		
3	14 680	14 393	14 810	14 824	
4	18 810	18 979	19 289	18 660	18 725

Source : Site du U.S. Census Bureau.

Résultat(s) : Le taux de pauvreté s'élevait à 12,1 % aux États-Unis en 2002. Chez les Blancs, il s'élevait à 10,2 %, tandis qu'il atteignait 24,1 % chez les Noirs.

Référence(s) : SHORT, Kathleen, et autres (1999). *Experimental Poverty Measures, 1990 to 1997*, U.S. Census Bureau, Current Population Reports, Consumer Income, p. 60-205.
 Site du U.S. Census Bureau : www.census.gov/hhes/poverty/povdef.html.
 Site du United States Department of Health and Human Services : aspe.hhs.gov/poverty/04poverty.shtml.
 PORTER, Kathryn (1999). *Proposed Changes in the Official Measure of Poverty*, Center on Budget and Policy Priorities, consultable à l'adresse www.cbpp.org/11-15-99wel.htm.
 WILLIS, Jessie (2000). *How We Measure Poverty. A History and Brief Overview*, Oregon Center for Public Policy, consultable à l'adresse www.ocpp.org/poverty/how.htm.

Seuils de pauvreté monétaire internationaux

Définition : Divers organismes des Nations unies utilisent des seuils de 1 \$ par jour (1,08 \$ US en parité de pouvoir d'achat de 1993) ou de 2 \$ par jour (2,15 \$ US en PPA de 1993) pour estimer la proportion de la population en deçà du seuil de pauvreté monétaire dans les pays en développement qui n'ont pas de seuil national.

Quant aux pays de l'OCDE, d'Europe centrale et orientale et de la Communauté des États indépendants (CEI)¹, on utilise un seuil de 4 \$ par jour (en PPA de 1990) et un seuil de 11 \$ par jour. Ce dernier correspond au seuil de pauvreté officiel pour les États-Unis, établi à 11 \$ US (en PPA de 1994) par personne et par jour pour une famille de trois personnes.

Données : **Source(s) :** Banque mondiale et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à partir d'enquêtes nationales, si disponibles.

Fréquence : Annuelle, avec les dernières années disponibles pour chaque pays.

Territoire(s) : Pays de l'OCDE, d'Europe centrale et orientale et de la CEI.

Commentaire(s) :

- Facilitent les comparaisons internationales.
- Les données couvrent souvent des années différentes parce qu'elles se réfèrent à la dernière année disponible.
- Les seuils de 1 \$ et de 2 \$ par jour sont arbitraires et ne tiennent pas compte des conditions qui ont cours dans chaque pays.
- L'observation des conditions de vie des populations des pays met en évidence le fait que des revenus de 1 \$, de 2 \$ et même plus par jour ne suffisent pas pour satisfaire leurs besoins de base.
- Le revenu n'inclut pas la production pour l'autoconsommation, importante dans les pays en développement.

Résultats : Au Mali (1990-2002), 72,8 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté monétaire de 1 \$ par jour, et 90,6 % de la population vit avec moins de 2 \$ par jour. Selon le seuil de pauvreté national, c'est 68,0 % de la population malienne qui est pauvre.

Aux États-Unis, au regard de 1994-1995, 13,6 % de la population vit avec moins de 11 \$ par jour; au Canada, cette proportion s'élève à 7,4 %, tandis qu'elle s'établit à 15,7 % au Royaume-Uni, à 7,3 % en Allemagne et à 0,3 % au Luxembourg.

Au Kirghizistan (pays de la CEI), au regard de 1996-1999, 88,0 % de la population vit avec moins de 4 \$ par jour.

Référence(s) : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2004). *Rapport mondial sur le développement humain*, 2004, Paris, Economica, 285 p.
CHOSSUDOVSKY, Michel (1999). *Global Falsehoods. How the World Bank and the UNDP Distort the Figures on Global Poverty*, consultable à l'adresse www.transnational.org/features/chossu_worldbank.html.

1. La CEI comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldavie, l'Ouzbékistan, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.

Budget disponible

Définition : Il s'agit d'un nouvel indicateur élaboré grâce à la **recherche participative** avec des **personnes en situation de pauvreté** menée en Belgique. Les personnes en situation de pauvreté rencontrées à l'occasion de cette recherche croient que les indicateurs de pauvreté classiquement utilisés sont insuffisants. En effet, selon elles :

1. Ils rendent trop peu compte de la réalité vécue par les personnes pauvres tant quantitativement que qualitativement :
 - Les personnes les plus pauvres ne sont guère atteintes par les mécanismes qui conduisent à l'élaboration des statistiques.
 - Les difficultés techniques invoquées pour justifier l'absence des plus pauvres dans les statistiques témoignent d'un manque d'intérêt et de considération à leur égard.
 - Les données chiffrées peuvent être manipulées pour des raisons économiques ou politiques.
2. Certains indicateurs actuellement utilisés ont pour effet de stigmatiser des catégories de personnes, ce qui conduit celles-ci à ne pas oser s'exprimer et à avoir une attitude de méfiance vis-à-vis du reste de la société.

Afin de compléter et de nuancer les indicateurs existants, pour ce qui est des aspects financiers, les participants recommandent :

- De calculer la part du budget qui est consacrée aux frais de logement (en y incluant le paiement des fournitures en eau, en gaz et en électricité), celle qui est consacrée au remboursement de l'ensemble des dettes et celle qui est destinée aux frais scolaires (y compris les frais de transport pour aller à l'école).
- De détecter, dans l'ensemble des dettes, celles qui sont liées à des droits fondamentaux (distinctes des dettes liées au remboursement de biens de consommation et qui ne sont pas caractéristiques d'un milieu en particulier). Les dettes liées à des droits fondamentaux concernent le remboursement de certains frais : note de gaz et d'électricité, frais scolaires et frais de santé, en particulier hospitaliers. Ce type de dettes est beaucoup plus caractéristique du milieu pauvre.
- De calculer le « **budget disponible** » pour couvrir toutes les autres dépenses (alimentation, habillement, santé, transport, loisirs, enseignement, etc.).

Pour tenter de mieux rendre compte de sa valeur pour un ménage donné, on propose de comparer ce budget aux dépenses alimentaires moyennes d'un ménage de même taille. Évaluer de cette manière le « budget disponible » contribuerait à rendre compte des difficultés rencontrées par un ménage pauvre pour assumer ses dépenses essentielles.

Résultats : Cet indicateur n'a pas été calculé pour le Québec.

Référence(s) : CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME (2004). *Une autre approche des indicateurs de pauvreté*, Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, mars, 255 p. Consultable à l'adresse www.luttepauvrete.be.

Gravité

Écart de faible revenu

Définition : Écart moyen entre le revenu des personnes sous un seuil de faible revenu et ce seuil, ou combien il faudrait en moyenne de revenu supplémentaire aux individus ou familles pour atteindre le seuil de faible revenu retenu. On nomme aussi cet écart « revenu déficitaire ».

Plus précisément, celui-ci représente l'écart exprimé en dollars entre le revenu disponible ajusté et le seuil retenu pour les familles à faible revenu.

Données : **Source(s) :** Selon la mesure retenue.

Fréquence : Selon la mesure retenue.

Territoire(s) : Selon la mesure retenue.

Commentaire(s) :

- Complète l'information fournie par l'incidence de la pauvreté.
- Une augmentation de l'écart en dollars signifie qu'il y a un appauvrissement des pauvres, mais cet écart n'informe pas sur la proportion des familles pauvres dans la population.

Résultats : Le revenu déficitaire selon la MFR de tous les types de familles au Québec en 2002 était de 3 778 \$. Ce sont les personnes seules qui présentent l'écart le plus élevé, soit 4 251 \$. Les familles dont le chef a moins de 25 ans présentent l'écart le plus élevé (5 140 \$). Celles dont le chef a 65 ans et plus ont eu cette même année l'écart le moins élevé (1 240 \$).

Référence(s) : Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.
JEAN, Sylvie (2001). « Inégalité et pauvreté », *Portrait social du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 317-337.

Ampleur du faible revenu (ou écart médian relatif de risque de pauvreté)

Définition :	Différence entre le revenu familial disponible et le seuil de faible revenu retenu, exprimée en fraction décimale de ce seuil. Si l'ampleur du faible revenu pour une personne selon la mesure du panier de consommation (MPC) est de 0,20, cela signifie que la personne vit dans une famille dont le revenu disponible est de 20 % inférieur au seuil de la MPC pour ce type de familles. Dans les pays de l'Union européenne, on parle de l'écart médian relatif de risque de pauvreté, qui est la différence entre le revenu médian des personnes vivant dans les ménages se situant au-dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimée en pourcentage de ce seuil. L'écart médian relatif de risque de pauvreté fait partie des indicateurs de Laeken.
Données :	Source(s) : Selon la mesure retenue. Fréquence : Selon la mesure retenue. Territoire(s) : Selon la mesure retenue.
Commentaire(s) :	• Complète l'information fournie par l'incidence de la pauvreté.
Résultats :	L'ampleur du faible revenu selon la MPC était de 0,30 pour l'ensemble des personnes au Québec en 2000, tandis qu'elle était de 0,31 dans l'ensemble du Canada. Le Québec était au 4^e rang des provinces canadiennes. Pour ce qui est des familles, l'ampleur du faible revenu cette même année était de 0,34, tandis qu'elle était de 0,35 dans l'ensemble du Canada. Le Québec était au 6^e rang des provinces. En 1999, l'écart médian exprimé en pourcentage du seuil européen (60 % de la médiane) était de 22 % au sein de l'Union européenne. L'écart était plus marqué en Grèce, en Espagne et en Italie, et plus réduit au Luxembourg et en Finlande.
Référence(s) :	DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2003). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1 », <i>Statistiques en bref</i>, Eurostat, Thème 3, n° 8, mars, p. 1-7. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (2003). <i>Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation</i>, document n° SP-569-03-03F, mai, 60 p.

Intensité du faible revenu

Définition : L'intensité du faible revenu est définie comme le produit de trois composantes : le taux de faible revenu (proportion des personnes à faible revenu), l'écart de faible revenu (écart moyen entre le revenu des personnes sous un seuil de faible revenu et ce seuil) et le niveau d'inégalité parmi les pauvres :

$$\text{Intensité} = \text{Taux} \times \text{Écart} \times \text{Inégalité}$$

Cette équation assure une interprétation graphique simple de l'intensité du faible revenu : le volume d'une boîte en trois dimensions. Afin de simplifier les choses, le troisième terme est presque constant dans la plupart des cas, ce qui permet de représenter l'intensité du faible revenu en deux dimensions en tant que fonction du taux et de l'écart.

En somme, la croissance de l'intensité du faible revenu est égale à la croissance du taux de faible revenu plus la croissance de l'écart.

Données : **Source(s) :** Selon la mesure retenue.

Fréquence : Selon la mesure retenue.

Territoire(s) : Selon la mesure retenue.

Commentaire(s) :

- Indicateur plus complet de la privation du revenu chez les familles à faible revenu que le « dénombrement » traditionnel représenté sous la forme du taux de faible revenu.
- Peut servir à évaluer les programmes qui s'adressent aux personnes à faible revenu. Le taux de faible revenu peut ne pas tenir compte de certaines variations de bien-être économique des familles à faible revenu, alors que l'intensité permet toujours de les mesurer.

Résultats : Dans l'ensemble du Canada, le niveau global de l'intensité du faible revenu selon le seuil de faible revenu avant impôt (SFR-rai) s'est accentué de 9,9 % entre 1993 et 1997. Environ le tiers de cette augmentation est attribuable à un accroissement de l'écart (de 3,4 %), et le reste, au relèvement du taux (de 6,8 %).

Référence(s) : HEISZ, Andrew (2001). « Intensité du faible revenu. Familles urbaines et rurales », *Perspective*, Statistique Canada (75-001-XPF), automne, p. 17-27.

Indice de Foster, Greer et Thorbecke (FGT)

Définition : Selon cet indice, la gravité de la pauvreté est la moyenne des différences entre le revenu des pauvres et le seuil de pauvreté retenu, divisée par ce seuil et pondérée par le taux de pauvreté; enfin, l'indice tient compte de l'aversion à la pauvreté en y associant une mesure d'inégalités parmi les pauvres. Formule générale :

$$P_{\alpha} = (1/N) \sum_{i=1}^n (z - y_i / z)^{\alpha}$$

où (z) représente le seuil de pauvreté, (y) le revenu des pauvres, (N) le nombre de cas dans l'échantillon et (n) le nombre de pauvres. C'est la valeur qu'on attribuera au coefficient d'aversion (α) qui déterminera la signification de l'indice. Plus α sera élevé, plus le poids des pauvres sera pris en compte.

FGT0 - Pour $\alpha = 0$ l'indice $P_0 = n/N$ donne la proportion des pauvres dans la population ou l'**incidence** de la pauvreté.

FGT1 - Pour $\alpha = 1$ l'indice P_1 permet de calculer la distance moyenne qui sépare le revenu des pauvres du seuil de pauvreté retenu ou ce qui en tient lieu, que l'on divise par ce seuil et que l'on pondère (multiplie) par le taux de pauvreté, ce qui constitue l'**intensité** de la pauvreté.

FGT2 - Pour $\alpha = 2$, l'indice P_2 permet de tenir compte des inégalités entre les pauvres, afin de déterminer la **gravité** de la pauvreté. En l'occurrence, cette mesure tient compte de l'aversion à la pauvreté, en intégrant une mesure de dispersion (carré du coefficient de variation) qui est révélatrice des inégalités parmi les pauvres. Conséquemment, FGT2 permet de mettre davantage l'accent sur les plus pauvres parmi les pauvres.

Données : **Source(s) :** Selon la mesure retenue.

Fréquence : Selon la mesure retenue.

Territoire(s) : Selon la mesure retenue.

Commentaire(s) :

- Les indices sont additivement décomposables, ce qui offre la possibilité de les obtenir pour des groupes homogènes de la population (âge, sexe, etc.).
- Les estimations de la gravité ne sont pas très touchées par le seuil retenu, ce qui permet de croire à la robustesse de ces indices.

Résultats : Au Québec, en 2002, l'indice de gravité de la pauvreté FGT2, calculé à partir de la mesure de faible revenu (MFR) (médiane du Québec), s'élevait à 2,4 chez les femmes et à 1,6 chez les hommes. L'indice était le plus élevé chez les moins de 25 ans (9,2) comparativement aux 25-44 ans (1,2) et le plus haut chez les personnes seules (4,0) par rapport aux couples avec enfants (0,5).

Référence(s) :

FOSTER, James, Joel GREER et Erik THORBECKE (1984). « A Class of Decomposable Poverty Measures », *Econometrica*, vol. 52, n° 3, mai, p. 761-766.

FRÉCHET, Guy, et Pierre LANCÔT (2003). « Pauvreté, inégalités et exclusion sociale au Québec », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 21-34.

MAKDISSI, Paul, et Yves GROLEAU (2002). « Que pouvons-nous apprendre des profils de pauvreté canadiens? », *Actualité économique. Revue d'analyse économique*, vol. 78, n° 2, p. 257-286.

Persistance

Risque persistant de pauvreté

Définition : Part des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (60 % de la médiane) pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes. On calcule également cet indicateur avec un seuil à 50 % de la médiane.

Le risque persistant de pauvreté fait partie des indicateurs de Laeken.

Données : **Source(s) :** Eurostat, Panel communautaire des ménages (PCM) – Base de données des utilisateurs (BDU); pour le Danemark, Base de données Law Model; pour la Suède, *Enquête sur la répartition des revenus* (HEK). Le PCM doit être remplacé par les statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), qui deviendront la source de référence de l'Union européenne pour les statistiques sur les revenus et l'exclusion sociale et, en particulier, pour les indicateurs d'inclusion sociale adoptés en fonction de la méthode ouverte de coordination.

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : Pays de l'Union européenne.

Commentaire(s) :

- Permet de tenir compte de la durée de la situation de pauvreté.
- Le PCM ne couvre pas les personnes vivant dans des ménages collectifs, les personnes sans domicile fixe ou d'autres catégories difficilement accessibles. De plus, la qualité des données relatives aux personnes se trouvant au bas de l'échelle de répartition des revenus suscite quelques réserves.

Résultats : En 1999, 9 % de la population de l'Union européenne courait un risque persistant de pauvreté et avait donc perçu un revenu équivalent inférieur au seuil de 60 % au cours de cette année, mais également pendant au moins deux des trois années précédentes (1996-1998). Cette moyenne cache une nouvelle fois des écarts considérables entre États membres, le taux de risque persistant de pauvreté s'étalant de 5 % au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas à 14 % au Portugal.

Cet indicateur n'a pas été calculé pour le Québec.

Référence(s) : DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2003). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3, n° 8, mars, p. 1-7.

Faible revenu persistant (Statistique Canada)

Définition :	Une personne connaît une situation de faible revenu persistant si le revenu cumulatif de sa famille économique sur une période de plusieurs années est resté inférieur au montant cumulatif des seuils de faible revenu (SFR) de cette famille après transferts et après impôt au cours de ces périodes, comme mesurés par Statistique Canada.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur la dynamique du travail et du revenu</i> (EDTR). Fréquence : Panels longitudinaux de 1993-1998 et de 1996-2001. Territoire(s) : Canada.
Commentaire(s) :	• Permet de tenir compte de la durée de la situation de pauvreté. • Permet de considérer conjointement le faible revenu et l'exclusion, qui sont étroitement liés. En effet, un bon nombre des facteurs associés à la persistance d'un faible revenu reflètent l'absence, l'inefficacité ou la perturbation des réseaux sociaux. • L'EDTR n'intègre pas les autochtones vivant dans les réserves. En effet, il n'est pas possible de faire une évaluation valable du taux de faible revenu de l'ensemble des autochtones ou des autochtones vivant dans les réserves. • Ne tient pas compte des changements possibles dans la composition familiale. • Le fait d'utiliser les montants cumulatifs signifie qu'une personne peut avoir eu un revenu supérieur aux SFR pendant la période considérée, et donc n'avoir pas été à faible revenu toutes les années de la période.
Résultats :	En 1996, 14,7 % de l'ensemble de la population de moins de 65 ans était considérée, selon les SFR après impôt et transferts, comme étant dans une situation de faible revenu. Toutefois, si l'on se base sur la définition du faible revenu persistant, seulement 8 % de la population âgée entre 0 et 59 ans en 1996 était dans une situation de faible revenu entre 1996 et 2001. Pour s'assurer que toutes les personnes appartenaient au groupe des moins de 65 ans entre 1993 et 1998, et entre 1996 et 2001, l'échantillon retenu pour l'analyse longitudinale devait être composé de personnes ayant moins de 59 ans au cours de la première année de l'étude. Les cinq groupes de la population non âgée les plus susceptibles de connaître une situation de faible revenu persistante entre 1996 et 2001 étaient : les personnes seules âgées de 45 à 64 ans, les personnes présentant un handicap qui limite leur capacité de travailler, les immigrants récents, les parents seuls et les autochtones vivant hors réserve. On considère que les personnes font partie d'un de ces groupes si le principal soutien de leur famille économique est un membre du groupe.
Référence(s) :	HATFIELD, Michael (2004). « Groupes à risque de persistance d'un faible revenu. », <i>Horizons</i> , Ottawa, Projet de recherche sur les politiques, vol. 7, n° 2, décembre, p. 19-26.

Liés aux transferts gouvernementaux

Rapport et indice de dépendance économique par rapport aux transferts

Définition :	Dans une région donnée, le rapport de dépendance économique (RDE) représente le rapport entre les paiements de transfert et chaque tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total de la région. L'indice de dépendance économique provincial correspond au RDE d'une région exprimé en pourcentage du RDE de la province. Cet indice peut être supérieur à 100; il signifie alors que le RDE de la région est supérieur au RDE de l'ensemble du Québec.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives, <i>Profils de dépendance économique</i>. Fréquence : Annuelle. Territoire(s) : Canada et provinces. Au Québec : régions administratives.
Commentaire(s) :	• Répartition géographique de la dépendance. Mesure le rôle des gouvernements. • Caractérise un ensemble géographique et non l'individu ou le ménage.
Résultats :	En 2002, dans la région de la Capitale-Nationale, le rapport de dépendance économique des hommes s'élevait à 12,74, tandis qu'il était de 26,85 chez les femmes. Le RDE des femmes envers la prestation fiscale pour enfants était plus de 30 fois celle des hommes (2,73 contre 0,08). Le RDE était le plus élevé pour la Sécurité de la vieillesse (5,49), suivi de près par le Régime de pension du Canada ou le Régime de rentes du Québec (5,37). Le RDE pour l'assurance emploi était de 2,37, celui de l'assistance sociale de 1,68. Ces rapports sont comparables à ceux de l'ensemble de la province cette même année. Toujours en 2002, dans la région de la Capitale-Nationale, l'indice de dépendance économique était de 93,4 pour les hommes et de 91,9 pour les femmes.
Référence(s) :	Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca .

Taux d'assistance sociale (0-64 ans)

Définition : Proportion des adultes et des enfants prestataires du Programme d'assistance-emploi dans l'ensemble de la population âgée de 0 à 64 ans. Ce programme du gouvernement provincial vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes capables de travailler, à les inciter à entreprendre ou à poursuivre des démarches d'intégration ou de réintégration en emploi et à les soutenir pendant ces démarches. Il vise également à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent certaines contraintes à l'emploi (sévères ou temporaires). L'aide accordée a été établie à partir des besoins essentiels évalués par Fugère et Lanctôt, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en 1985, établis avec la consommation observable d'une population de référence qui était celle du décile des travailleurs les plus pauvres.

Tableau 1.8

Aide accordée et revenu permis par le Programme d'assistance-emploi

	Prestations	Revenus de travail permis	Revenu maximum
		\$	
Un adulte (sans contraintes à l'emploi)	6 669	2 400	9 069
Un adulte (avec contraintes temporaires)	8 025	2 400	10 425
Un adulte (avec contraintes sévères)	9 645	2 400	10 845
Deux adultes formant un couple ayant des situations différentes	De 11 582 à 14 330		17 930

D'autres prestations peuvent être accordées pour la participation à des mesures d'employabilité.

Données :

Source(s) : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Fréquence : Mensuelle. Les taux sont disponibles pour les adultes prestataires, selon la durée de présence cumulative et consécutive et selon le sexe. Quant aux nombres absolus d'adultes prestataires et de ménages prestataires, ils sont disponibles selon la scolarité, la situation familiale, l'âge, le sexe, la clientèle supplémentée (qui déclare des revenus d'autres sources) et le type de résidence. (Les taux peuvent être calculés en utilisant les données de population de l'Institut de la statistique du Québec pour l'année précédente.)

Territoire(s) : Le Québec, régions administratives, municipalités régionales de comté (MRC), municipalités.

Commentaire(s) :

- Données accessibles et disponibles de façon régulière (mensuellement).
- Une diminution du taux d'assistance sociale peut être due à un resserrement des critères d'admission plutôt qu'à une diminution de la pauvreté.
- Ne tient pas compte des personnes sans adresse qui n'ont pas droit à l'assistance-emploi.
- Ne comprend pas les personnes âgées, couvertes par d'autres programmes (Programme de la sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, etc.).
- Ne comprend pas les travailleurs à faible revenu ni les personnes à faible revenu bénéficiaires du Programme d'assurance emploi du gouvernement fédéral.

Résultats :

En mars 2005, le taux d'assistance sociale est de 7,9 % pour la population du Québec âgée de 0 à 64 ans.

Référence(s) :

FUGÈRE, Denis et Pierre LANCTÔT (1985). *Méthodologie de détermination des seuils de revenu minimum au Québec*, Québec, Direction des politiques, Service des politiques et de la recherche en sécurité du revenu, Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, 189 p.
Site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : www.mess.gouv.qc.ca.

Durée de présence au Programme d'assistance-emploi

Définition : La durée de présence **consécutive** se rapporte au nombre de mois écoulés depuis la dernière date d'admission au Programme d'assistance-emploi. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la date d'admission de ce nouveau prestataire est la même que celle de ses parents.

La durée de présence **cumulative** correspond au nombre total de mois, depuis janvier 1975, où un adulte a été présent au Programme d'assistance-emploi avec une aide financière, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la période retenue pour le calcul de la durée de présence cumulative débute au premier mois de versement de la prestation d'assistance-emploi au nouvel adulte prestataire. Par conséquent, certains jeunes peuvent présenter une durée consécutive supérieure à la durée cumulative.

Données :

Source(s) : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Fréquence : Mensuelle (les taux sont disponibles pour les adultes prestataires, selon la durée de présence cumulative et consécutive).

Territoire(s) : Le Québec, régions administratives, municipalités régionales de comté (MRC), municipalités.

Commentaire(s) :

- Donne un aperçu des personnes les plus démunies financièrement.
- Données accessibles et disponibles de façon régulière.
- Ne tient pas compte des personnes sans adresse qui n'ont pas droit à l'assistance-emploi.
- Ne comprend pas les personnes âgées, couvertes par d'autres programmes (Programme de la sécurité de la vieillesse, SRG, etc.).
- Ne comprend pas les travailleurs à faible revenu ni les personnes bénéficiaires du Programme d'assurance-emploi du gouvernement fédéral.

Résultats : Parmi les adultes prestataires de l'assistance-emploi au Québec en mars 2005, au nombre de 390 090, 7,6 % l'étaient depuis moins de un an, 6,4 % l'étaient depuis 12 à 23 mois, 10,0 % depuis 24 à 47 mois, 23,2 % depuis 48 à 119 mois et 52,6 % étaient prestataires depuis 10 ans et plus.

Parmi ceux qui ont une durée de présence cumulative de 10 ans et plus, 47,4 % ont des contraintes sévères à l'emploi, 21,4 % ont des contraintes temporaires et 31,2 % sont sans contraintes.

Référence(s) : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique.
Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

Inégalité

Répartition de la population selon la tranche de revenu

Définition :	Proportion de la population (ménages, familles ou individus) dont le revenu se situe à l'intérieur de tranches de revenu déterminées (par exemple, par tranche de 10 000 \$).
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur la dynamique du travail et du revenu</i> (EDTR). Fréquence : Annuelle. Territoire(s) : Canada et provinces.
Résultats :	Au Québec, en 2002, 15,9 % des hommes de 15 ans et plus avaient un revenu disponible de moins de 10 000 \$, tandis que 26,1 % des femmes appartenaient à cette tranche de revenu. Par ailleurs, 9,6 % des hommes disposaient de 50 000 \$ et plus, tandis que seulement 3,1 % des femmes avaient un tel revenu.
Référence(s) :	Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca .

Part du revenu détenue par les différents quintiles ou déciles

Définition :	Les percentiles (quintiles ou déciles) permettent de catégoriser les unités d'une population donnée, du revenu inférieur au revenu supérieur, afin de tirer des conclusions sur la situation relative des gens qui se situent au bas, au milieu ou en haut de l'échelle. Plutôt que d'utiliser des tranches de revenu fixes, comme c'est le cas dans une répartition typique de revenu, c'est la taille de chaque groupe de population qui reste fixe. D'abord, toutes les unités de la population, qu'il s'agisse de personnes ou de familles, sont classées de la plus faible à la plus élevée selon la valeur de leur revenu d'un type particulier, comme le revenu disponible (après impôt). Puis, la population est divisée en cinq groupes comprenant un nombre égal d'unités, appelées « quintiles » ou 10 groupes appelés « déciles ». Le premier quintile est ainsi constitué des 20 % de la population dont le revenu est le plus faible.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur la dynamique du travail et du revenu</i> (EDTR). Fréquence : Annuelle. Territoire(s) : Canada et provinces.
Résultats :	En 2002, au Québec, les personnes seules du premier quintile détenaient 6,2 % du revenu total des personnes seules, tandis que celles du cinquième quintile en percevaient 39,7 %. Les familles du premier quintile recevaient 4,8 % du revenu total des familles, comparativement à 42,8 % pour celles du cinquième quintile.
Référence(s) :	Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca .

Ratio interdécile ou ratio interquintile

Définition : Rapport entre le revenu des 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et le revenu des 20 % ayant le revenu le plus faible (quintile inférieur).

Le ratio interdécile (P90/P10) est le rapport entre le revenu des 10 % de la population ayant le revenu le plus élevé (décile supérieur) et le revenu des 10 % de la population ayant le revenu le plus faible (décile inférieur). Dans l'Union européenne, le revenu retenu est le revenu disponible ajusté selon la taille de la famille.

Données : **Source(s) :** Eurostat, Panel communautaire des ménages (PCM) – Base de données des utilisateurs (BDU); pour le Danemark, Base de données Law Model; pour la Suède, *Enquête sur la répartition des revenus* (HEK). Le PCM doit être remplacé par les statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), qui deviendront la source de référence de l'Union européenne pour les statistiques sur les revenus et l'exclusion sociale et, en particulier, pour les indicateurs d'inclusion sociale adoptés en fonction de la méthode ouverte de coordination.

Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : Pays de l'Union européenne.

Canada et provinces.

Commentaire(s) :

- Par rapport aux mesures de pauvreté qui apportent des renseignements intéressants sur la population au bas de la distribution du revenu, divisant la population en « pauvres » et « non-pauvres », les ratios nous éclairent sur la distribution du revenu dans l'ensemble de la population.
- Le ratio interdécile ou le ratio interquintile n'est sensible qu'aux changements intervenant dans les déciles ou quintiles supérieurs ou inférieurs.
- Le PCM ne couvre pas les personnes vivant dans des ménages collectifs, les personnes sans domicile fixe ou d'autres catégories difficilement accessibles. De plus, la qualité des données relatives aux personnes se trouvant au bas de l'échelle de répartition des revenus suscite quelques réserves.
- Wolfson (1997) considère qu'il ne s'agit pas d'un indicateur statistiquement valable de l'inégalité.

Résultats : En 2001, le rapport interquintile valait 4,0 en Belgique et en Wallonie, et 4,1 en Flandre. Cela signifie que les 20 % les plus aisés de la population disposaient d'un revenu total environ quatre fois plus élevé que les 20 % les plus pauvres. La moyenne européenne était de 4,4 et l'indicateur oscillait entre 3,0 et 6,5 selon le pays.

Au Québec, cette même année, le rapport interquintile valait 4,1.

Référence(s) : Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.
 DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2003). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3, n° 8, mars, p. 1-7.
 GUIO, Anne-Catherine (2004). *La pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie*, IWEPS, Discussion Papers n° 0401, 36 p.
 WOLFSON, Michael (1997). *Mesures d'inégalité divergentes. Théorie et résultats empiriques*, Statistique Canada, Documents de recherche n° 66, 34 p.

Coefficient de Gini

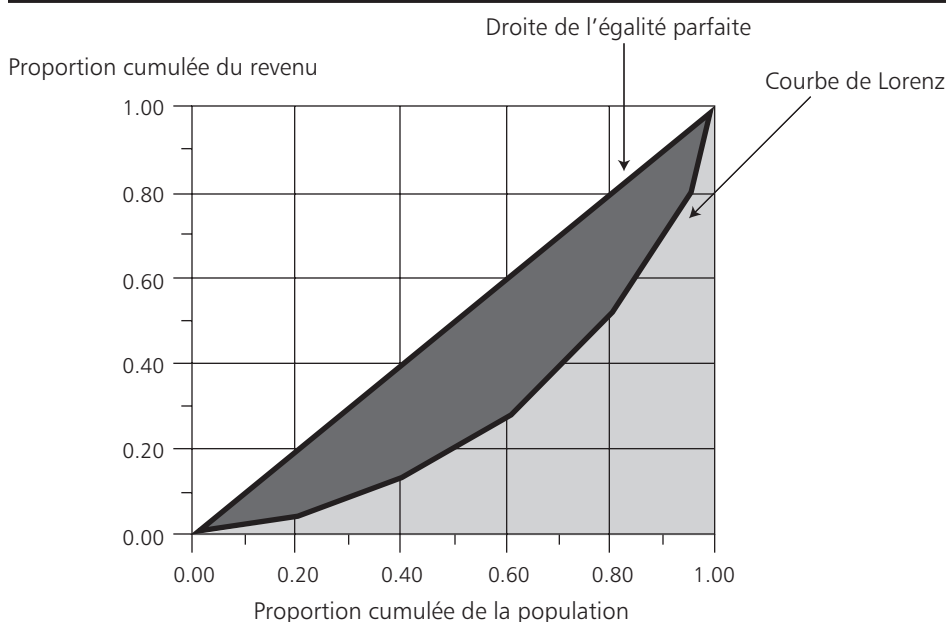
Définition :

Le coefficient de Gini sert à mesurer le niveau d'inégalité de la répartition du revenu au sein de diverses populations ou au sein de la même population au fil du temps. Il est publié pour diverses mesures de revenu comme le revenu du marché, le revenu total et le revenu après impôt. La courbe de Lorenz (graphique 1) présente le rapport entre la proportion cumulée de la population, ordonnée selon le niveau de revenu, et la proportion cumulée du revenu total lui revenant. Le coefficient de Gini provient du calcul de l'aire entre la courbe de Lorenz et la droite de l'égalité parfaite. Plus cette aire est grande, plus l'inégalité est marquée. Les valeurs du coefficient de Gini varient entre 0 et 1. Une valeur de 0 indique que le revenu est également divisé entre tous les membres de la population, ceux-ci recevant exactement la même somme de revenu. Par contre, une valeur de 1 dénote une distribution parfaitement inégale au sein de laquelle une unité possède l'ensemble du revenu de l'économie. Une diminution de la valeur du coefficient de Gini peut être interprétée comme une diminution de l'inégalité, et vice versa.

Le coefficient de Gini fait partie des indicateurs de Laeken.

Figure 1

La courbe de Lorenz



Données :

Source(s) : Eurostat, Panel communautaire des ménages (PCM) – Base de données des utilisateurs (BDU); pour le Danemark, Base de données Law Model; pour la Suède, *Enquête sur la répartition des revenus* (HEK). Le PCM doit être remplacé par les statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), qui deviendront la source de référence de l'Union européenne pour les statistiques sur les revenus et l'exclusion sociale et, en particulier, pour les indicateurs d'inclusion sociale adoptés en fonction de la méthode ouverte de coordination.

Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : Pays de l'Union européenne.

Canada et provinces.

Commentaire(s) : • Indicateur le plus reconnu et le plus répandu de l'inégalité du revenu, il ne varie pas beaucoup dans le temps.

- Lorsqu'on compare des répartitions, on peut négliger des différences importantes aux extrémités supérieure et inférieure des répartitions. Deux autres mesures de l'inégalité sont parfois présentées pour résoudre cette question : le coefficient de variation au carré, relativement plus sensible aux différences à l'extrémité supérieure, et la mesure exponentielle, relativement plus sensible à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu.
- Il est important de distinguer inégalité de la répartition des revenus et pauvreté. En effet, certains pays où presque toute la population est défavorisée sur le plan matériel peuvent présenter une répartition égalitaire des revenus.

Résultats :

Au Québec, en 2002, le coefficient de Gini d'après le revenu disponible ajusté était de 0,319 pour les personnes seules, de 0,277 pour les familles et de 0,298 pour l'ensemble des unités.

Référence(s) :

Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.

DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2003). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3, n° 8, mars, p. 1-7.

SKUTERUD, Mikal, Marc FRENETTE et Preston POON (2004). *Description de la répartition du revenu. Lignes directrices pour une analyse efficace*, Statistique Canada (75F0002MIF), Série de documents de recherche – Revenu, 41 p.

Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

Coefficient de polarisation

- Définition :** Part de la population dont le revenu se situe dans un certain intervalle de part et d'autre de la médiane (par exemple entre 75 % et 125 %). La médiane représente la valeur qui sépare les unités en deux parties égales : il y a autant d'unités qui ont un revenu inférieur à la médiane que d'unités qui ont un revenu supérieur. Ainsi, les unités familiales dont le revenu se situe dans un intervalle de part et d'autre du niveau médian des revenus peuvent constituer la classe moyenne.
- Données :** **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).
Fréquence : Annuelle.
Territoire(s) : Canada et provinces.
- Résultats :** Le coefficient de polarisation pour les personnes seules au Québec, en 2002, s'élevait à 31,7 %, à 39,0 % pour les familles et à 36,2 % pour l'ensemble de la population.
- Référence(s) :** Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.
JEAN, Sylvie (2001). « Inégalité et pauvreté », *Portrait social du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 317-337.

Indice P (Wolfson)

Définition : Mesure sommaire de la polarisation, analogue au coefficient de Gini, qui porte à la fois sur l'étendue de la fourchette des revenus à partir du point milieu et sur la bimodalité. Plus P est élevé, plus la polarisation est accentuée, et plus la classe moyenne est réduite.

Parmi les différents indicateurs qui entrent dans la composition de l'indice P, en plus du coefficient de Gini défini précédemment, figurent le revenu médian (m), le revenu moyen (μ) et le rapport entre la médiane et la moyenne ($mtan$). $L(0,5)$ donne la part de la médiane ou part des revenus détenus par la moitié inférieure de la population, tandis que T correspond à 50 % moins $L(0,5)$.

On calcule l'indice de polarisation comme suit : $P = 2 (2T - Gini) / mtan$.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : Canada et provinces.

Résultats : Au Québec, l'indice P calculé sur le revenu disponible ajusté s'élevait en 2002 à 0,257 pour l'ensemble de la population. Il était plus élevé pour les personnes seules (0,282) que pour les familles (0,233).

Référence(s) : Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.
JEAN, Sylvie (2001). « Inégalité et pauvreté », *Portrait social du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 317-337.
WOLFSON, Michael (1997). *Mesures d'inégalité divergentes. Théorie et résultats empiriques*, Statistique Canada, Documents de recherche n° 66, 34 p.

Conditions de vie

Indice de la pauvreté en matière de conditions de vie (INSEE)

Définition : L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en France, a choisi, à partir des données de l'*Enquête permanente sur les conditions de vie* (PCV), 27 indicateurs qui, cumulés, fournissent une mesure de la pauvreté en matière de conditions de vie. À partir des 27 indicateurs retenus, on peut calculer un score global qui représente le nombre de difficultés éprouvées. La liste de ces indicateurs comprend :

Contraintes budgétaires :

- Part du remboursement sur le revenu (supérieure à 1/3)
- Découverts bancaires (très fréquents)
- Couverture difficile des dépenses par le revenu
- Aucune épargne à disposition
- Recours aux économies
- Opinion sur le niveau de vie : « C'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver. »

Retards de paiement :

En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises :

- Factures (électricité, gaz, téléphone, etc.)
- Loyer et charges
- Versement d'impôts

Restrictions de consommation :

Les moyens financiers ne permettent pas de :

- Maintenir le logement à la bonne température
- Payer une semaine de vacances une fois par an
- Remplacer des meubles
- Acheter des vêtements neufs
- Manger de la viande tous les deux jours
- Recevoir
- Offrir des cadeaux
- Posséder deux paires de chaussures
- Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines

Difficultés de logement

- Surpeuplement important ou modéré
- Absence de salle de bain à l'intérieur du logement
- Absence de toilettes à l'intérieur du logement
- Absence d'eau chaude
- Absence de système de chauffage

Critiques du logement (sans considération financière) :

- Logement trop petit
- Logement difficile à chauffer
- Logement humide
- Logement bruyant

Chaque indicateur ne révèle qu'un type de difficulté qui, analysé seul, n'est pas forcément révélateur de conditions de vie difficiles. Par exemple, si un ménage juge que son logement est trop petit, ce n'est pas suffisant pour conclure qu'il a des conditions de vie difficiles.

La démarche la plus courante pour analyser la pauvreté en matière de conditions de vie est d'isoler, parmi les ménages cumulant le plus de difficultés, une proportion proche du taux de pauvreté déterminé à partir de données strictement financières. La proportion de ménages pauvres au sens financier selon l'*Enquête permanente sur les conditions de vie* se situe autour de 10 %. Ainsi, sont considérés comme pauvres, en matière de conditions de vie, les ménages confrontés à huit difficultés et plus.

Données : **Source(s) :** INSEE, *Enquête permanente sur les conditions de vie* (PCV).

Fréquence : Ponctuelle.

Territoire(s) : France.

Commentaire(s) :

- Toutes les données doivent provenir de la même enquête.
- Contrairement au niveau de revenu qui est une mesure indirecte du niveau de vie sous-tendant la définition de la pauvreté comme une situation de faible revenu, l'indice de pauvreté en matière de conditions de vie est une mesure directe des conditions de vie définissant la pauvreté.
- Le fait de considérer de nombreuses dimensions permet d'éviter le problème d'autres indicateurs concernant un faible nombre de ménages qui ne permettent pas une analyse précise de leurs caractéristiques.
- Il n'existe pas de liste d'indicateurs de conditions de vie reconnus par tous.

Résultats : Sur cette base, le taux de pauvreté en matière de conditions de vie en France a diminué de 13,1 % en mai 1997 à 11,6 % en mai 2001.

Cet indice n'a pas été calculé pour le Québec.

Référence(s) : CRENNER, Emmanuelle, et Sylvie DUMARTIN (2003). « Pauvreté et indicateurs de conditions de vie en France », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 115-126.

Indicateur de privation matérielle

Définition : Indicateur de conditions de vie élaboré au sein de l'Union européenne à partir des données d'enquête disponibles, à titre exploratoire.

Les **critères** ayant guidé le choix des éléments à inclure dans l'indice sont :

- Les éléments devaient refléter un aspect négatif d'un style de vie commun dans l'Union et dans la majorité des pays.
- Ils devaient permettre des comparaisons internationales et dans le temps.
- Les données devaient être disponibles dans le Panel communautaire des ménages (PCM) et son successeur (SILC).
- La relation avec les revenus et la pauvreté monétaire n'a pas été retenue comme critère.

Afin de déterminer si les éléments devaient être simplement listés, regroupés par dimension ou agrégés en un seul indice, on a procédé à des analyses factorielles.

À l'aide de diverses analyses faites sur les données disponibles du SILC, on a établi **trois dimensions** corrélées entre elles. Ces **dimensions** et les **éléments** correspondants sont :

Contraintes économiques :

- Pouvoir partir en vacances une semaine (capacité d'épargner)
- Pouvoir garder la maison suffisamment au chaud
- Pouvoir manger de la viande, du poulet ou du poisson au moins une fois chaque deux jours, si désiré
- Avoir des arrérages de loyer, de paiement hypothécaire, de factures de gaz, d'électricité ou d'eau, arrérages de paiement sur des emprunts

Biens durables : le manque non choisi de :

- Téléviseur couleur
- Téléphone
- Automobile

Conditions de logement :

- Toit qui coule; murs, planchers ou fondations humides; moisissure dans les cadres de fenêtres ou les planchers
- Logement trop sombre
- Bain ou douche à l'intérieur
- Toilette à l'intérieur

On peut considérer que chaque élément a la même importance dans tous les pays, mais il est également possible de lui assigner des poids différents afin de tenir compte des différences culturelles.

Si l'on considère que chaque élément a la même importance dans tous les pays, on peut calculer un taux de privation pour chaque pays, indiquant la proportion de la population privée d'un certain nombre d'éléments (choisis de façon arbitraire) dans chaque dimension. Ce taux pourra être comparé au taux de pauvreté monétaire.

Dans le second cas, on suppose que, plus la proportion de personnes ayant l'élément dans son pays est élevée, plus une personne ne l'ayant pas se sentira privée par rapport aux autres. Ainsi, chaque élément sera pondéré selon un poids correspondant à la proportion de personnes possédant cet élément dans le pays. Les éléments sont combinés par dimension et les pondérations normalisées à 1.

Données :	Source(s) : Eurostat, Panel communautaire des ménages (PCM) – Base de données des utilisateurs (BDU) pour l'année 2001, version décembre 2003. Pour la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg et l'Autriche, les données provisoires proviennent des statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) pour l'année 2003. Fréquence : Ponctuelle. Territoire(s) : Pays de l'Union européenne.
Commentaire(s) :	• On a constaté que les « privés » ne sont pas nécessairement les « pauvres monétaires ». • On a observé une grande diversité de situations d'un pays à l'autre, beaucoup plus que n'en comporte la pauvreté monétaire. • Il faut garder à l'esprit que les attentes des individus quant à leur bien-être matériel tendent à s'élever avec leur revenu et qu'elles tendent à diminuer en fonction d'une situation de pauvreté de longue durée. En conséquence, les personnes pauvres peuvent déclarer ne pas avoir besoin de biens dont elles manquent, plus souvent que les individus plus riches. De plus, certaines personnes peuvent ne pas vouloir admettre être incapables de se procurer certains éléments, ce qui introduit un biais de mesure pour la dimension du manque non choisi de biens durables. • La présentation des proportions pour chaque élément est très détaillée et descriptive, mais elle ne permet pas d'obtenir un portrait d'ensemble. • Les éléments doivent être considérés comme indicatifs de la dimension qu'ils représentent plutôt que comme des indicateurs en soi. • Le processus d'agrégation doit être arrêté au niveau de la dimension. En effet, la construction d'un seul indicateur composite multidimensionnel manquerait de transparence et d'homogénéité.
Résultats :	Cet indicateur n'a pas été calculé pour le Québec. En Europe, les résultats (PCM pour l'année 2001 et SILC pour 2003) montrent de grandes variations d'un pays à l'autre en matière de proportion de la population privée matériellement. Aux Pays-Bas et au Luxembourg, environ 20 % de la population subit des contraintes économiques, tandis que cette proportion est beaucoup plus élevée – plus de 60 % – au Portugal et en Grèce. Même si le manque non choisi d'au moins un bien durable touche une part moins importante de la population, c'est-à-dire 6 % dans l'Union européenne, la Grèce et le Portugal voient cette part s'élever à 13 % et à 19 % respectivement. Quant aux conditions de logement, le Portugal est le pays où la privation est la plus forte et de beaucoup, comparativement aux autres États membres.
Référence(s) :	Guio, Anne-Catherine (2005). « Material Deprivation in the EU », version préliminaire d'un article à paraître dans <i>Statistics in Focus</i> d'Eurostat.

Indicateurs de difficultés financières et matérielles

Définition : Dans une comparaison entre la situation de l'Angleterre et celle de l'Australie, des indicateurs de difficultés financières et matérielles ont été définis.

Les **difficultés financières** sont mesurées à l'aide de cinq indicateurs qui s'appliquent seulement aux ménages qui ne pouvaient se procurer chacun des éléments pendant la dernière année à cause du manque d'argent :

- Incapacité de payer les factures de gaz, d'électricité et de téléphone
- Avoir mis un bien en gage ou avoir vendu un bien personnel
- Avoir eu à emprunter de l'argent à un membre de la famille ou à des amis
- Avoir sauté un ou des repas
- Incapacité à chauffer le logement

Une **participation limitée** a été mesurée à l'aide de six indicateurs :

- Ne pouvait se permettre au moins une semaine de vacances loin de chez soi
- Ne pouvait se permettre une soirée à l'extérieur deux fois par mois
- Ne pouvait se permettre d'inviter des amis ou de la famille à prendre un repas au moins une fois par mois
- Ne pouvait se permettre un repas spécial une fois par semaine
- Ne pouvait se permettre des vêtements neufs, achetait des vêtements usagés la plupart du temps
- Ne pouvait se permettre des activités de loisir

Les auteurs ont défini **quatre indicateurs** de difficultés financières et matérielles :

la **pauvreté du revenu** définie en utilisant des seuils de pauvreté fixés à 40 %, à 50 % et à 60 % du revenu disponible médian ajusté selon la taille de la famille;

les **difficultés financières** définies comme le fait d'avoir vécu au moins une des cinq situations décrites plus haut;

l'**exclusion sociale** définie comme le fait d'avoir vécu au moins une des six situations décrivant une participation limitée;

la **privation relative** existant lorsque les trois indicateurs sont présents simultanément (pauvreté du revenu, difficultés financières et exclusion sociale).

Données : **Source(s) :** Australie : Australian Bureau of Statistics, *Household Expenditure Survey* (HES), 1998-1999; Angleterre : *The Poverty and Social Exclusion Survey of Britain* (PSE), 1999 suivant le *General Household Survey* de 1998-1999 mené par l'Office of National Statistics.

Fréquence : Ponctuelle.

Territoire(s) : Angleterre, Australie.

Commentaire(s) :

- Toutes les données doivent provenir d'une même enquête.
- Un climat différent ou des coutumes divergentes peuvent rendre difficiles les comparaisons entre pays (ex. : chauffage en Australie comparé à l'Angleterre).

- Résultat(s) :** Il semble que, si on les utilise séparément, les indicateurs produisent des résultats très différents. Tandis que l'Angleterre connaît un niveau beaucoup plus élevé de pauvreté du revenu, les difficultés financières et l'exclusion sociale (définie comme une participation limitée) sont plus répandues en Australie qu'en Angleterre. Malgré les différences au niveau agrégé, le classement des types de ménages est stable d'un indicateur à l'autre à l'intérieur de chaque pays et, parfois, entre les deux pays. Les familles monoparentales ressortent dans les deux pays comme celles qui connaissent les plus hauts taux de pauvreté du revenu et de privation.
- Référence(s) :** SAUNDERS, Peter, et Laura ADELMAN (2004), *Resources, Deprivation and Exclusion Approaches to Measuring Well-Being. A Comparative Study of Australia and Britain*, article présenté lors de la 28^e Conférence de l'International Association for Research in Income and Wealth, tenue en Irlande du 22 au 28 août 2004.

Indicateurs reliés

Dimension : Patrimoine

Familles à faible revenu sans richesse financière

Définition :	Les familles à faible revenu sans richesse financière ou avec une richesse financière modeste disposent de moins de ressources et sont plus vulnérables que d'autres à des aléas tels que le licenciement, les dépenses imprévues, les problèmes de santé ou l'éclatement de la famille. La richesse financière correspond à la réserve d'actif dont une famille pourrait disposer assez rapidement pour financer la consommation – sans vendre sa résidence ou le contenu de celle-ci, ou son entreprise – si elle se trouvait soudain aux prises avec une diminution importante du revenu familial ou de grosses dépenses imprévues. Une richesse financière modeste signifie qu'une famille se serait maintenue dans une situation de faible revenu même si elle avait liquidé tous ses avoirs financiers pour améliorer son revenu net d'impôt. Les avoirs financiers comprennent les dépôts auprès d'établissements financiers, les actions, les obligations, les fonds mutuels, les contributions au Régime enregistré d'épargne retraite (REER), la résidence principale, les autres biens immobiliers, les véhicules et les capitaux propres dans l'entreprise, c'est-à-dire la somme qui resterait après la vente de l'entreprise et le paiement des dettes existantes.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur les avoirs et les dettes</i> (1984), <i>Enquête sur la sécurité financière</i> (1999). Fréquence : Irrégulière. Enquête en cours en 2005 et menée par la suite aux cinq ans. Territoire(s) : Canada et provinces.
Commentaire(s) :	• Fait voir une autre facette de la capacité de faire face à des problèmes financiers. Complète l'aspect revenu, plus souvent utilisé. • Collecte de données irrégulière.
Résultats :	Bien que les familles à faible revenu sans richesse financière n'aient représenté qu'une faible proportion de la population canadienne en 1984 et en 1999, soit 5 %, d'importants changements sont survenus pendant cette période. À titre d'exemple, la proportion de personnes âgées vivant seules dont le revenu était faible et qui n'avaient aucune richesse financière a chuté de 8 % à 3 %, principalement en raison de la baisse de fréquence des unités à faible revenu dans ce groupe. Par contraste, la proportion des membres de très jeunes familles à faible revenu et sans richesse financière s'est élevée de 10 % à 16 % et de 22 % à 27 % pour ce qui est des familles monoparentales où le parent était une femme. Près de 30 % de tous les membres des familles sans richesse financière, en 1984 comme en 1999, appartenaient à des familles dont le revenu net d'impôt se situait sous les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.
Référence(s) :	MORISSETTE, René (2002). « Précarité. Familles vulnérables sur le plan financier », <i>Tendances sociales canadiennes</i> , Statistique Canada (11-008), hiver, p. 15-20.

Revenu moyen et revenu médian selon la source et impôt

- Définition :** Le revenu moyen est calculé comme le revenu total ou « global » divisé par le nombre d'unités de la population. Le revenu médian est celui qui sépare la population en deux parties égales.
- Données :**
- Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR), recensement et Banque de données sur la famille de la Division des données régionales et administratives.
- Fréquence :** Annuelle.
- Territoire(s) :** Canada et provinces.
Au Québec : régions administratives et municipalités régionales de comté (MRC).
- Commentaire(s) :**
- Il permet de suivre facilement la tendance du revenu global.
 - Suppose que tous les membres d'une population (ou d'une famille) ont des revenus égaux.
- Résultats :** Le revenu moyen des familles au Québec en 2002 était de 64 825 \$, tandis que le revenu moyen des personnes seules au Québec en 2002 était de 28 022 \$.
- Référence(s) :** BRYER, Marc (2004), *Comparaison des estimations de revenus dans le cadre des programmes d'enquêtes-ménages*, Statistique Canada (75F0002MIF), Série de documents de recherche – Revenu, décembre, 57 p.
Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

Patrimoine moyen, patrimoine médian

Définition : Le patrimoine d'un ménage se définit comme la valeur totale de ses actifs (avoirs) moins ses dettes.

Les **avoirs financiers** comprennent : Régime enregistré d'épargne retraite (REER)/Compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF), régimes de retraite d'employeur, autres régimes enregistrés, dépôts dans les institutions financières, fonds mutuels de placement, capital-actions, obligations d'épargne et autres avoirs financiers. Les **avoirs non financiers** comprennent : résidence principale, autres biens immobiliers, véhicules et autres avoirs non financiers. S'y ajoutent les capitaux propres dans une entreprise.

Les **dettes** incluent : hypothèques sur résidence principale et sur autres biens immobiliers, marge de crédit, carte de crédit et crédit à tempérament, prêts étudiants, prêts automobiles et autres dettes.

La **valeur nette** du patrimoine (qu'on appelle parfois richesse) d'une unité familiale est la différence entre la valeur totale de ses avoirs et le montant total de son endettement. Elle correspond à la somme d'argent restant à sa disposition après la vente de tous ses avoirs et le remboursement de la totalité de ses dettes.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur les avoirs et les dettes* (1984), *Enquête sur la sécurité financière* (1999).

Fréquence : Irrégulière. Enquête en cours en 2005 et menée par la suite aux cinq ans.

Territoire(s) : Canada et provinces.

Commentaire(s) :

- Tient compte de la valeur du patrimoine familial dans l'évaluation de la situation économique familiale, donc du fait que bon nombre de personnes âgées vivent dans leur propre maison, libre de toute hypothèque.
- Tient compte de l'endettement (par exemple, l'endettement étudiant).

Résultats : La tranche de 10 % des familles ayant la valeur nette la plus élevée possède 53 % de tout le patrimoine personnel du pays (valeur nette médiane de 703 500 \$ en 1999, au Canada). La tranche de 10 % des familles dont le revenu est le plus faible a une valeur nette négative; elles sont endettées (valeur nette médiane de - 2 100 \$). La valeur nette médiane des mères monoparentales est de 14 600 \$, ce qui est très faible comparativement à la valeur nette de la population canadienne en général, qui est de 81 000 \$; les familles vivant à Terre-Neuve ont une valeur nette médiane de 53 000 \$, comparativement à 101 400 \$ pour ce qui est des familles vivant en Ontario.

Référence(s) : STATISTIQUE CANADA (2001). *Les avoirs et les dettes des Canadiens. Un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière* (13-595), mars, 56 p.

Dimension : Dépense

Pauvreté de consommation

Définition :	Le taux de pauvreté peut être défini comme étant la proportion d'individus ayant un niveau de consommation plus faible qu'un seuil de pauvreté absolu. La consommation est définie comme la dépense annuelle pour les postes suivants : achats de nourriture dans les magasins, logement, vêtements, soins personnels, transport public, transport privé, entretien du logement, meubles et équipement ménager. Le seuil retenu provient des estimations de Sarlo (2001) et s'élève à 8 082 \$ pour un adulte sans enfant à Toronto en 1992. La consommation est ajustée aux différents prix selon la région de résidence du ménage au Canada et l'année, ainsi que selon la taille et la composition du ménage. Si la consommation ajustée est inférieure au seuil de pauvreté, le ménage est considéré comme pauvre et compte pour autant d'individus qu'il en comprend.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur les dépenses des familles</i> (EDF), depuis 1997, <i>Enquête sur les dépenses des ménages</i> (EDM) et seuil de Sarlo. Fréquence : Ponctuelle. Territoire(s) : Canada.
Commentaire(s) :	• Tient compte du fait que les ménages pauvres reçoivent souvent de l'aide monétaire des proches qui se reflète sur leurs dépenses mais pas sur leurs revenus. • Tient compte du fait que certains ménages pauvres travaillent au noir ou font de menus travaux qui leur rapportent un complément monétaire se reflétant également sur les dépenses mais pas sur les revenus. • Tient compte implicitement du patrimoine accumulé (épargne dans laquelle les personnes âgées peuvent puiser, par exemple). • Tient compte des transferts gouvernementaux non monétaires tels que les logements subventionnés.
Résultats :	Au Canada, sur la période de 1969 à 1998, les mesures de pauvreté du revenu (selon une mesure de faible revenu ajusté net basée sur un seuil de 8 082 \$) et celles de la consommation (établies à partir du même seuil) donnent des résultats différents. Environ la moitié des individus dont le revenu est faible ont une consommation qui n'est pas faible. De plus, les taux de pauvreté du revenu et de la consommation donnent un portrait différent des tendances de la pauvreté au fil du temps. En particulier, les mesures de la pauvreté du revenu sous-estiment la diminution de la pauvreté pendant les années 1970 et 1980, et elles sous-estiment l'augmentation de la pauvreté dans les années 1990. La pauvreté de consommation au Canada a diminué de façon importante de 1969 à 1992 et s'est ensuite accrue de 1992 à 1998. Le taux de pauvreté de la population a diminué de plus de quatre cinquièmes dans les années 1970 et 1980, passant de 11,4 % en 1969 à 2,0 % en 1992. Cette tendance a été inversée dans les années 1990, la pauvreté augmentant de moitié pour atteindre 3,4 % en 1998.
Référence(s) :	PENDAKUR, Krishna (2001). « Consumption Poverty in Canada, 1969 to 1998 », <i>Analyse de Politiques</i> , vol. XXVII, n° 2, p. 125-149.

Profil des dépenses des ménages à faible revenu

Définition :	On peut établir le profil des dépenses des ménages en calculant leur dépense moyenne par poste de dépense. Ainsi, on en déduit la proportion des dépenses d'une catégorie dans l'ensemble des dépenses des ménages, familles ou personnes seules. Les catégories dépendent de l'objet d'étude : alimentation, logement loué, logement possédé, entretien de l'habitation, ameublement, habillement, transport public, transport privé, soins de santé, soins personnels, loisirs et lecture, etc.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur les dépenses des ménages</i> (EDM). Fréquence : Annuelle. Territoire(s) : Canada et provinces.
Commentaire(s) :	• Permet de rendre compte de la part importante de certaines catégories de dépenses chez les ménages à faible revenu (par exemple, le logement et l'alimentation), comparativement à d'autres groupes.
Résultats :	Au Québec, en 2003, les ménages dans le premier quintile de revenu (ménages disposant de 22 000 \$ et moins) consacraient 20,8 % de leurs dépenses à l'alimentation, 34,2 % au logement et 10,5 % au transport. En comparaison, les ménages du 5 ^e quintile de revenu (80 000 \$ et plus) consacraient une proportion moindre, soit 15,7 % de leurs dépenses, à l'alimentation, une proportion moins élevée, soit 21,7 %, au logement, et pratiquement le double, soit 20,9 % de ses dépenses, au transport.
Référence(s) :	Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.

Dimension : Travail

Taux d'emploi

Définition :	Le taux d'emploi est le nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. L'emploi ou les personnes occupées sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence de l' <i>Enquête sur la population active</i> (Statistique Canada), ont fait un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui avaient un emploi mais n'étaient pas au travail. Les personnes en emploi faisaient un travail rémunéré pour un employeur ou à leur propre compte. Elles pouvaient également faire un travail familial non rémunéré, en contribuant directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui. L'emploi exclut les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur la population active</i> (EPA) et recensement. Fréquence : Mensuelle (EPA), quinquennale (recensement). Territoire(s) : Canada et provinces. Au Québec : régions administratives, régions métropolitaines de recensement (RMR) (EPA), municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités (recensement).
Commentaire(s) :	• Facile à calculer. • Fréquemment disponible. • Peut se calculer dans de petits territoires grâce aux données du recensement. • Ne fait pas de distinction quant aux caractéristiques de l'emploi.
Résultats :	Le taux d'emploi au Bas-Saint-Laurent, par exemple, est passé de 49,3 % en 2002 à 52,6 % en 2003 comparativement à 60,0 % dans l'ensemble du Québec.
Référence(s) :	Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca . STATISTIQUE CANADA (2004), <i>Guide de l'Enquête sur la population active</i> (71-543-GIF), février, 40 p.

Taux d'emploi stable

Définition : Il s'agit d'un nouvel indicateur élaboré grâce à la recherche participative avec des personnes en situation de pauvreté menée en Belgique. Celles-ci ont souligné que l'emploi peut être un moyen d'améliorer ses conditions de vie, mais qu'il ne l'est pas automatiquement, par exemple lorsqu'il s'agit d'un sous-emploi ou d'un statut précaire. En ce qui concerne les personnes vivant dans la pauvreté, un emploi doit permettre de se projeter dans l'avenir et d'améliorer durablement ses conditions de vie. Pour permettre cela, il faut un emploi « stable » dont les critères retenus par les participants sont les suivants :

- être assorti d'un contrat de travail qui règle de manière claire les obligations et devoirs de chacun;
- être convenablement rémunéré;
- donner accès à la sécurité sociale et à l'ensemble des droits prévus par la législation du travail;
- comporter une garantie de durée;
- tenir compte des obstacles inhérents aux conditions de vie des personnes pauvres;
- être choisi par le travailleur.

Le « taux d'emploi stable » se réfère aux emplois répondant à un certain nombre de critères, parmi les six proposés.

Résultats : Cet indicateur n'a pas été calculé pour le Québec.

Référence(s) : CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME (2004). *Une autre approche des indicateurs de pauvreté*, Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, mars, 255 p. Consultable à l'adresse www.luttepauvrete.be.

Coefficient de variation des taux d'emploi

- Définition :** Le coefficient de variation des taux d'emploi est un indicateur de cohésion régionale calculé séparément pour chaque pays de l'Union européenne au niveau 2 de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS). Il fait partie des indicateurs de Laeken.
- Données :**
- Source(s) :** Eurostat, *Enquête sur les forces de travail* (EFT).
 - Fréquence :** Annuelle.
 - Territoire(s) :** Pays de l'Union européenne, sauf le Danemark, l'Irlande et le Luxembourg où le niveau NUTS 2 correspond au niveau national.
- Résultats :** Pour 2001, le coefficient de variation des taux d'emploi fait apparaître que la cohésion régionale est la moins élevée en Italie et en Espagne et la plus élevée aux Pays-Bas et en Autriche.
- Cet indicateur n'a pas été calculé pour le Québec.
- Référence(s) :** DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2004). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 2 », *Statistiques en bref*, Eurostat, n° 9, septembre, p. 1-7.

Emploi à temps plein et emploi à temps partiel

Définition :	L'emploi à temps partiel concerne les personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi. L'emploi à temps plein concerne les personnes qui travaillent habituellement 30 heures et plus par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur la population active</i> (EPA) et recensement. Fréquence : Mensuelle (EPA), quinquennale (recensement). Territoire(s) : Canada et provinces. Au Québec : régions administratives, régions métropolitaines de recensement (RMR) (EPA), municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités (recensement).
Résultats :	Dans la région du Bas-Saint-Laurent, par exemple, de 2002 à 2003, le nombre d'emplois à temps plein a augmenté de 3 100 (+ 4,5 %), et le nombre d'emplois à temps partiel a crû de 2 100 (+ 14,6 %). La proportion des emplois à temps plein atteint son plus bas niveau en cinq ans, soit 81,2 % de l'emploi total.
Référence(s) :	Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

Taux d'activité

Définition :	Proportion de la population active dans la population de 15 ans et plus. La population active est la population de 15 ans et plus (à l'exclusion des personnes qui vivent dans les réserves indiennes, des membres à temps plein des Forces armées et des pensionnaires d'établissement) qui, au cours de la semaine de référence de l'enquête, était en emploi ou en chômage.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur la population active</i> (EPA) et recensement. Fréquence : Mensuelle (EPA), quinquennale (recensement). Territoire(s) : Canada et provinces. Au Québec : régions administratives, régions métropolitaines de recensement (RMR) (EPA), municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités (recensement).
Commentaire(s) :	• L'EPA fait une photo de la situation pendant la semaine de référence. • Une augmentation du taux d'activité peut être due à une augmentation du nombre de chômeurs; il est donc préférable d'examiner cet indicateur en relation avec d'autres, notamment le taux d'emploi. • La population active selon l'EPA exclut les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, même si les autochtones constituent l'un des groupes à risque de faible revenu. • Ne nous renseigne pas sur les caractéristiques des emplois.
Résultats :	Le taux d'activité dans la région du Bas-Saint-Laurent, par exemple, est passé de 55,2 % en 2002 à 58,5 % en 2003, taux qui demeure moins élevé que dans l'ensemble du Québec (66,0 % en 2003).
Référence(s) :	Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca. STATISTIQUE CANADA (2004), <i>Guide de l'Enquête sur la population active</i> (71-543-GIF), février, 40 p.

Taux de chômage

Définition : Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Part de la population de 15 ans et plus apte et disponible pour travailler dans la population active.

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :

- Avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler, ou
- Étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi, au moins une fois au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler, ou
- Devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines et moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la population active* (EPA) et recensement.

Fréquence : Mensuel (EPA), quinquennal (recensement).

Territoire(s) : Canada et provinces.

Au Québec : régions administratives, régions métropolitaines de recensement (RMR) (EPA), municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités (recensement).

Commentaire(s) :

- Une baisse du taux de chômage ne signifie pas nécessairement une hausse de l'emploi, comme c'est le cas lorsque le nombre de personnes ne cherchant plus de travail (travailleurs découragés) augmente.
- La population active selon l'EPA exclut les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, même si les autochtones constituent l'un des groupes à risque de faible revenu.

Résultats : De 2002 à 2003, le taux de chômage au Bas-Saint-Laurent est passé de 10,7 % à 10,1 %, soit le niveau le plus bas en cinq ans; dans l'ensemble du Québec, il a augmenté de 8,6 % à 9,1 %. La baisse du taux de chômage est attribuable à une augmentation de l'emploi plus rapide que celle de la population active. Celle-ci s'est accrue de 5 200 personnes (+ 5,6 %), tandis que le nombre de chômeurs est demeuré stable à 9 900.

Référence(s) : Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

STATISTIQUE CANADA (2004), *Guide de l'Enquête sur la population active* (71-543-GIF), février, 40 p.

Travailleurs découragés

- Définition :** Les travailleurs découragés sont les personnes voulant travailler qui, pour des raisons liées à la conjoncture économique, perdent espoir de trouver un emploi, abandonnent la recherche d'emploi et sont ainsi exclues du marché du travail et classées inactives.
- Données :** **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la population active* (EPA).
Fréquence : Mensuelle.
Territoire(s) : Canada et provinces.
- Commentaire(s) :**
- Ces travailleurs découragés représentent une forme de sous-utilisation de la main-d'œuvre qui n'est pas prise en compte dans le taux de chômage.
 - Il est difficile de distinguer si le travailleur découragé n'a pas d'emploi pour des raisons liées à ses caractéristiques (peu d'instruction, manque d'expérience, secteur en décroissance, etc.).
- Résultats :** En 2003 au Québec, les deux tiers des chercheurs d'emploi découragés de 15-64 ans sont concentrés au sein des 45-64 ans. Cette proportion est plus élevée au Québec (65,1 %) qu'au Canada (52,2 %). Ce groupe d'âge demeure prépondérant depuis 1997.
- Référence(s) :** ASSELIN, Suzanne (2000). « Le découragement face au marché du travail touche qui? », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 4, n° 3, juin, p. 1-2.
ASSELIN, Suzanne (2005). « Population active », *Données sociales du Québec. Édition 2005*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 110

Personnes vivant dans des ménages sans emploi

Définition : Proportion de personnes vivant dans des ménages d'âge actif, dont on pourrait penser (pour des raisons d'âge) qu'au moins un de leurs membres exerce une activité économique, mais au sein desquels personne ne travaille. Cet indicateur se concentre donc sur l'effet négatif cumulatif, en ce qui concerne les ménages, du manque de contact avec le monde du travail. Il fait partie des indicateurs de Laeken.

L'objectif particulier de cet indicateur nécessite tout d'abord de déterminer correctement les ménages admissibles, c'est-à-dire ceux dans lesquels se trouve une personne d'âge actif. Sont admissibles tous les ménages dont au moins l'un des membres ne fait partie d'aucune des catégories suivantes : enfants âgés de moins de 18 ans, personnes âgées de 18 à 24 ans suivant des études et inactives et personnes âgées de plus de 65 ans et ne travaillant pas. Puisque les âges (légaux ou effectifs) de départ à la retraite diffèrent entre les États membres de l'Union européenne, un autre seuil pour définir les personnes âgées (60 ans) a également été retenu. L'indicateur se calcule ensuite comme la proportion de personnes vivant dans les ménages admissibles qui sont âgées de 0 à 65 (ou 60) ans et qui appartiennent à un ménage au sein duquel personne ne travaille.

Données : **Source(s) :** Eurostat, *Enquête sur les forces de travail* (EFT).
Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).
Fréquence : Annuelle.
Territoire(s) : Pays de l'Union européenne sauf le Danemark, la Finlande et la Suède.
Canada et provinces.

Résultats : Au sein de l'Union européenne considérée dans son ensemble, 12 % des personnes vivant dans les ménages admissibles étaient dans cette situation en 2001; ce taux tombe à 9 % si, à la place d'un âge de référence de 65 ans, un seuil de 60 ans est utilisé pour définir les personnes âgées. Le pourcentage de l'Union européenne masque des variations considérables entre les États membres, les chiffres nationaux s'inscrivant dans une fourchette allant de 5 % (3 % en cas d'application du seuil de 60 ans) au Portugal à 16 % (13 % pour les personnes âgées de 0 à 60 ans) en Belgique.

Référence(s) : Au Québec, en 2001, pour les personnes âgées entre 18 et 59 ans, le taux est de 6,1 %.
Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.
DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2004). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE », *Statistiques en bref*, Eurostat, n° 16, septembre, p. 1-11.

Travailleurs à faible revenu et travailleurs à faibles gains

Définition : Un travailleur à **faible revenu** est un individu démontrant un effort de travail considérable durant l'année, mais dont le revenu familial se situe sous le seuil de faible revenu. Un travailleur à **faibles gains**, selon les Réseaux canadiens de recherche sur les politiques publiques (RCRPP), travaille à temps plein toute l'année, mais son revenu de travail est inférieur à 20 000 \$. Cependant, ce travailleur n'est pas nécessairement un travailleur à faible revenu si l'on considère que ses besoins sont comblés non seulement à l'aide de son propre revenu, mais aussi grâce à celui des autres membres de sa famille.

Par exemple, une personne qui travaille à temps plein toute l'année au salaire minimum est considérée au Canada comme un travailleur à faibles gains. Toutefois, si cette personne vit, par exemple, avec un conjoint gagnant 100 000 \$ par année, elle n'est évidemment pas dans une situation de faible revenu et, conséquemment, ne peut être considérée comme un travailleur à faible revenu.

Aux fins de l'étude à laquelle nous faisons référence, les **travailleurs à faible revenu** sont définis comme suit :

Analyses transversales : Les individus âgés de 18 à 64 ans, qui ne sont pas des étudiants à temps plein, qui ont travaillé contre rémunération un minimum de 910 heures annuellement et qui, avec leur revenu familial disponible, ne sont pas en mesure de se procurer les biens et services inclus dans le panier de consommation de la mesure du panier de consommation (MPC) durant l'année de référence.

Analyses longitudinales : Les individus âgés de 18 à 64 ans, qui ne sont pas des étudiants à temps plein, qui ont travaillé contre rémunération un minimum de 910 heures annuellement et dont le revenu familial disponible ne dépasse pas le SFR (revenu après impôt) durant les années de référence.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

Fréquence : Annuelle et panels longitudinaux de 1996-2001.

Territoire(s) : Canada.

Commentaire(s) :

- Permet d'établir un lien entre le faible revenu et la participation au marché du travail.
- Permet de tenir compte du revenu familial et non pas seulement du revenu individuel.
- Les analyses transversales et les analyses longitudinales utilisent des définitions différentes du faible revenu.

Résultats : Au Canada, un peu plus de trois travailleurs à faibles gains (selon la définition du RCRP) sur quatre (76 %) n'avaient pas un faible revenu familial en 2001.

On comptait 653 000 travailleurs canadiens à faible revenu et 1,5 million de personnes touchées directement par ce phénomène. Ce 1,5 million de personnes représentaient plus de 50 % de l'ensemble des personnes à faible revenu.

Référence(s) : FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN (2004). « Les travailleurs à faible revenu au Canada », *Horizons*, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques, vol. 7, n° 2, décembre, p. 51-57.

Personnes travaillant involontairement à temps partiel

Définition : Proportion de personnes travaillant involontairement à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). L'importance de cette population dépend du mode de calcul sélectionné pour la mesure du temps partiel involontaire. Cette proportion est ici établie par rapport à l'ensemble des travailleurs à temps partiel.

Le travail à temps partiel non désiré lié à l'offre d'emploi est pris en compte lorsque le travailleur déclare une raison qui n'est pas liée à sa situation personnelle (par exemple, obligations familiales, soins des enfants, maladie ou incapacité, poursuite des études ou autres raisons). Ainsi, sont inclus les travailleurs occupant un emploi à temps partiel non désiré en raison d'un marché du travail moins prospère (conjoncture économique) : la réduction d'heures pour abaisser les coûts de production, le manque de travail, une diminution des commandes ou le réoutillage. D'autres cas existent où des travailleurs à temps partiel n'arrivent pas à trouver un emploi à temps plein malgré leur désir d'en occuper un.

En période de récession économique, on observe davantage de travailleurs à temps partiel dont l'emploi occupé est non désiré. Cependant, même en période de création d'emplois, les travailleurs québécois dont le temps partiel est non désiré comptent pour une proportion importante de l'ensemble des travailleurs à temps partiel (28,8 % en 2002).

L'univers retenu est la population des 15-64 ans car, chez les 65 ans et plus, quelque 86 % des travailleurs à temps partiel le sont par choix, par opposition à une infime proportion dont le temps partiel est non désiré et lié à l'offre d'emploi.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la population active* (EPA).

Fréquence : Mensuelle.

Territoire(s) : Canada et provinces.

Commentaire(s) :

- Distingue les situations variées des travailleurs à temps partiel.
- Ne fait pas de lien avec le revenu ou la consommation.

Résultats : Au Québec, en 2002, la part des travailleurs à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) s'élevait à 17,7 %, soit 627 600. De ce nombre, on estime que 180 900 travailleurs (28,8 %) considéraient que ce statut d'emploi n'était pas désiré et qu'ils préféreraient travailler à temps plein. La cause en serait un marché du travail qui ne semble pas offrir suffisamment d'emplois à temps plein ou des emplois à temps plein qui leur conviennent.

Référence(s) : ASSELIN, Suzanne (2003). « Travailler à temps partiel à défaut de mieux », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 8, n° 1, octobre, p. 4-5.

Part des chômeurs de longue durée

- Définition :** Proportion de personnes en chômage de longue durée dans l'ensemble des chômeurs. La durée de chômage est le nombre de semaines consécutives durant lesquelles une personne a été mise à pied temporairement ou a été sans travail et à la recherche de travail. La **longue durée** est d'un an et plus (plus précisément de 52 semaines). Toute période de travail ou de retrait de la population active interrompt la période de chômage ou y met fin.
- La part du chômage de longue durée fait partie des indicateurs de Laeken.
- Données :** **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur la population active* (EPA).
Fréquence : Mensuelle.
Territoire(s) : Canada et provinces.
- Commentaire(s) :**
 - L'*Enquête sur la population active* sous-estime la durée du chômage, puisque la collecte n'est effectuée que chez les personnes en chômage au moment de l'enquête pour la période se terminant à la semaine de référence, soit une durée incomplète chez les personnes qui poursuivent l'épisode de chômage.
- Résultats :** La proportion de chômeurs de 15-64 ans qui vivent un épisode de chômage de un an et plus est relativement importante au Québec en 2003, soit 12,1 %. Depuis 1976, le Québec connaît en permanence une proportion de chômeurs de longue durée (un an ou plus) supérieure à celle du Canada. Cet écart fluctue en moyenne entre 2 et 4 points de pourcentage depuis les années 1980. En 2003, la proportion canadienne était de 9,6 %.
- Référence(s) :** ASSELIN, Suzanne (2005). « Population active », *Données sociales du Québec. Édition 2005*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 110

Taux de chômage de longue et de très longue durée

- Définition :** Proportion de la population active totale au chômage depuis au moins 12 mois (chômage de longue durée) ou au moins 24 mois (chômage de très longue durée), selon la définition standard du Bureau international du travail (BIT). Les taux de chômage de longue et de très longue durée font partie des indicateurs de Laeken.
- Données :**
- Source(s) :** Eurostat, *Enquête sur les forces de travail* (EFT).
Statistique Canada, *Enquête sur la population active* (EPA).
- Fréquence :** Mensuelle.
- Territoire(s) :** Pays de l'Union européenne.
- Résultats :**
- Le taux de chômage de longue durée s'élevait à 3 % pour l'Union européenne toute entière en 2001 (le pourcentage pour l'Union européenne est calculé comme une moyenne pondérée des résultats nationaux, chaque pays se voyant attribuer un coefficient de pondération correspondant à sa population totale). Ce même taux s'échelonnait de 1 % en Autriche, au Danemark, aux Pays-Bas et au Luxembourg (données de 2000) jusqu'à 6 % en Italie. Par comparaison, il s'élevait cette même année à 0,7 % au Canada et à 1,3 % au Québec.
- Par ailleurs, le taux de chômage de très longue durée a pris une valeur de 2 % pour l'Union européenne dans son ensemble, ce qui revient à dire que 2 % de la population active était au chômage depuis 24 mois au moins. Par voie de conséquence, environ deux tiers des chômeurs de longue durée étaient, en fait, en chômage de très longue durée.
- Au Québec, en 2004, le taux de chômage de très longue durée était de 0,2 % et de 0,1 % pour l'ensemble du Canada.
- Référence(s) :** DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2004). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE », *Statistiques en bref*, Eurostat, n° 16, septembre, p. 1-11.
STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active* (EPA), cédérom.

Dimension : Alimentation

Prévalence de l'insécurité alimentaire

Définition : Il y a **insécurité alimentaire** dans toute situation où l'approvisionnement en aliments nutritionnellement appropriés et sûrs pour la santé est déficient ou lorsque la capacité d'acheter des aliments acceptables par des moyens socialement acceptables est limitée ou incertaine. Par contre, la **sécurité alimentaire** correspond à l'accès assuré en tout temps à suffisamment de nourriture pour mener une vie active et être en bonne santé. On considère comme vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire les personnes qui ont répondu affirmativement à **au moins une** des questions suivantes :

Au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé que vous, ou quelqu'un d'autre de votre ménage :

- 1) Vous soyez inquiet du fait qu'il n'y avait pas suffisamment de nourriture à cause d'un manque d'argent?
- 2) N'ayez pas mangé des aliments de la qualité ou de la variété désirée à cause d'un manque d'argent?
- 3) N'ayez pas suffisamment de nourriture à cause d'un manque d'argent?

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête nationale sur la santé de la population* (ENSP) lancée en 1994-1995.

Fréquence : Tous les deux ans.

Territoire(s) : Canada.

Commentaire(s) :

- Sous-estime le nombre de personnes qui éprouvent une insécurité alimentaire car l'ENSP ne couvre pas les sans-abri chez qui elle est très répandue.
- Pourrait sous-estimer la proportion de personnes âgées qui connaissent l'insécurité alimentaire, car cette dernière a été définie dans le contexte du manque d'argent pour l'achat de nourriture. Or, les personnes âgées peuvent présenter d'autres facteurs de risque, dont les problèmes de santé, les incapacités et les déficits fonctionnels qui limitent la capacité d'acheter ou de préparer des aliments.
- Les membres d'un ménage en situation d'insécurité alimentaire ne sont pas nécessairement tous dans cette situation.
- Les autres dimensions de l'insécurité alimentaire, comme la durée de la privation ou sa périodicité, ne sont pas couvertes.

Résultats : Selon l'ENSP de 1998-1999, plus de 10 % des Canadiens, soit environ 3 millions de personnes vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire (ces personnes ont répondu oui à l'une ou l'autre des questions mentionnées ci-dessus). Si l'on exclut les personnes qui s'inquiétaient de ne pas avoir assez d'argent pour acheter de la nourriture (ont répondu oui à la question 1 seulement), mais qui n'avaient pas réduit la qualité ni la quantité des aliments qu'elles mangeaient, la prévalence de l'insécurité alimentaire diminue et elle s'établit à 8 %. Les ménages à faible revenu (dont le revenu de toutes sources est inférieur à 14 999 \$ pour un ménage de deux personnes et moins, de moins de 19 999 \$ pour un ménage de trois ou quatre personnes et moins de 29 999 \$ pour un ménage de cinq personnes et plus), ceux qui dépendent de l'aide sociale, les familles monoparentales dirigées par une femme, les locataires, les enfants et les autochtones ont une cote exprimant le risque de vivre l'insécurité alimentaire nettement plus élevée que les autres groupes. Une telle insécurité est liée de façon significative à un état de santé passable ou mauvais, à l'existence de problèmes de santé chroniques multiples, à l'obésité, au sentiment de détresse et à la dépression.

Référence(s) : CHE, Janet, et Jiajian CHEN (2001). « L'insécurité alimentaire dans les ménages canadiens », *Rapports sur la santé*, Statistique Canada, vol. 12, n° 4, p. 1-24 (82-003-XPF).

Personnes ayant fréquenté les banques alimentaires

Définition : Personnes ayant fréquenté les banques alimentaires au cours du mois de mars de l'année courante. Une **banque alimentaire** est définie comme un entrepôt ou un bureau central, enregistré comme organisme sans but lucratif dans le but de recueillir, d'entreposer et de distribuer des aliments, gratuitement, directement ou par l'entremise d'organismes de première ligne, qui pourront également fournir des repas à ceux qui ont faim. Les banques alimentaires peuvent aussi assurer la coordination de programmes de revendication et de défense des droits, d'éducation du public et d'emploi, à l'occasion de leur travail pour éliminer la faim. Un **organisme affilié** est celui qui reçoit d'une banque alimentaire centrale un approvisionnement régulier en sacs d'épicerie pour distribution directe au public.

On distingue les programmes de dépannage alimentaire d'urgence des programmes de repas. Les **Programmes de dépannage alimentaire d'urgence** font la distribution de sacs d'épicerie directement au public. On fournit des « corbeilles » ou des sacs de provisions comprenant assez d'aliments pour plusieurs jours. Les **Programmes de repas** font la distribution de repas préparés. Ils peuvent être exploités par une banque alimentaire ou par un autre organisme, tel qu'une soupe populaire, un foyer ou un refuge.

Données : **Source(s) :** Association canadienne des banques alimentaires (ACBA), *Enquête Bilan-faim*.

Fréquence : Annuelle.

Territoire(s) : Canada et provinces.

Commentaire(s) : • Le Bilan-faim n'est pas un recensement de tous les programmes de repas au Canada et sous-estime donc ces activités sur le plan national.

Résultats : En mars 2004, 236 717 personnes ont fréquenté au moins une fois les banques alimentaires au Québec comparativement à 322 911 en Ontario et à 841 640 dans l'ensemble du Canada. Cela représente un accroissement de 10,0 % par rapport à 2003 au Québec, à 5,0 % en Ontario et à 8,5 % dans l'ensemble du Canada, soit la plus importante augmentation annuelle depuis 1997. Parmi les personnes aidées en vertu des programmes de dépannage alimentaire au Québec en 2004, 29,4 % étaient issues de familles monoparentales, 40,6 % étaient célibataires, 8,3 % étaient membres de couples sans enfants, tandis que 21,7 % des personnes faisaient partie de familles biparentales. Comme source de revenu, les personnes vivaient à 55,2 % de l'aide sociale, à 8,0 % d'un emploi, à 4,8 % de l'assurance-emploi, à 1,1 % de soutien aux personnes handicapées, à 6,2 % de revenus de pension, à 2,7 % de prêts étudiants, à 16,8 % d'autres revenus et 5,2 % d'entre elles n'avaient aucun revenu.

Référence(s) : ASSOCIATION CANADIENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES (2004), *Bilan-faim, 2004. La pauvreté dans une terre d'abondance. Vers un Canada libre de faim*, Toronto, 33 p.

Dimension : Logement

Ménages en besoin impérieux de logement

Définition : La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) définit le logement acceptable comme celui dont l'état est adéquat, la taille appropriée et le prix abordable. Le logement **adéquat** est défini par son occupant comme ne nécessitant pas de réparations majeures. Les répondants au recensement évaluent l'état de leur logement à l'aide des critères fournis avec le questionnaire du recensement. Le logement **approprié** compte un nombre suffisant de chambres, en vertu de la taille et de la composition du ménage qui l'occupe, conformément à la Norme nationale d'occupation. Le logement **abordable** coûte moins de 30 % du revenu avant impôt du ménage qui l'occupe.

La SCHL estime en besoin impérieux de logement tout ménage dont le logement ne correspond pas à l'un ou l'autre des trois critères énoncés ci-dessus, **et** dont le revenu ne permet pas de louer, sur le marché local, un autre logement qui serait jugé acceptable et qui coûterait moins de 30 % de son revenu avant impôt.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, Recensement de 2001 et SCHL.

Fréquence : Quinquennale.

Territoire(s) : Canada, provinces, régions métropolitaines de recensement (RMR).

Commentaire(s) :

- Les données ne tiennent pas compte des ménages occupant une ferme, des membres d'une collectivité ou d'une réserve autochtones, des ménages ayant un revenu de zéro ou moins, des ménages dont les coûts de logement sont égaux ou supérieurs à leur revenu.

Résultats : Les ménages d'âge actif sont ceux dont les principaux soutiens sont âgés de 15 à 64 ans. Le principal soutien d'un ménage est la première personne nommée par les répondants au recensement comme étant responsable des principaux paiements du ménage (par exemple, le loyer ou l'hypothèque). Les ménages ayant de faibles liens avec le marché du travail sont ceux dont les soutiens ne font pas partie de la main-d'œuvre active, sont sans emploi ou occupent un emploi à temps partiel. En 2001, 15,8 % des ménages, au Canada, se trouvaient en situation de besoin impérieux de logement. À titre de comparaison, 45,6 % des ménages locataires d'âge actif dont les soutiens avaient de faibles liens avec le marché du travail se trouvaient en situation de besoin impérieux. Ces ménages affectaient plus de la moitié de leur très faible revenu au logement.

Les groupes de ménages canadiens exposés à un risque élevé de se trouver en situation de besoin impérieux de logement sont :

- Les ménages autochtones, particulièrement s'ils sont locataires.
- Trois groupes de locataires non autochtones : les nouveaux immigrants, les personnes vivant seules et les familles monoparentales.

Référence(s) : ENGLAND, John, et Roger LEWIS (2004). « Exclusion d'un logement acceptable. Les Canadiens en situation de besoin impérieux de logement », *Horizons*, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques, vol. 7, n° 2, décembre, p. 27-33.
Site de la Société canadienne d'hypothèques et de logement : www.cmhc.ca.

Locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement, par classe de revenu

Définition :	Proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement, dans l'ensemble des locataires, répartis par tranche de revenu. On considère généralement que les ménages qui consacrent 30 % et plus de leur revenu brut pour se loger sont souvent confrontés à une situation financière difficile. Une part aussi importante du revenu destinée au logement entraîne nécessairement une diminution des dépenses allouées à des postes budgétaires associés à d'autres besoins essentiels chez les ménages à faible revenu, tandis que, chez ceux à revenu moyen ou élevé, il s'agit plutôt d'un choix de consommation. En ce qui concerne les locataires, les dépenses de logement comprennent les paiements au titre du combustible, de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en espèces.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, recensement et <i>Enquête sur les dépenses des ménages</i> (EDM). Fréquence : Quinquennale (recensement) et annuelle (EDM). Territoire(s) : Canada et provinces. Au Québec : régions administratives, régions métropolitaines de recensement (RMR) et municipalités.
Commentaire(s) :	• Chez les ménages à faible revenu, bonne indication de l'effort consacré à un besoin essentiel.
Résultats :	Au Québec, en 2001, 94,0 % des ménages locataires disposant de moins de 10 000 \$ consacraient plus de 30 % de leur revenu au logement. Cette proportion s'élevait à 70,2 % pour les ménages locataires disposant de revenus entre 10 000 \$ et 19 999 \$, à 23,0 % pour ceux qui disposent de 20 000 \$ à 29 999 \$ et à 5,3 %, de 30 000 \$ à 39 999 \$. À l'opposé, seulement 0,4 % des ménages locataires ayant 100 000 \$ et plus de revenu consacraient plus de 30 % de celui-ci au logement.
Référence(s) :	NOBERT, Yves (2005). « L'accessibilité financière au logement au Québec entre 1991 et 2001. Aperçu régional », <i>Données sociodémographiques en bref</i>, Institut de la statistique du Québec, vol. 9, n° 2, février, p. 6-8. Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

Propriétaires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement, par classe de revenu

Définition : Proportion des ménages propriétaires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement, dans l'ensemble des propriétaires, répartis par tranche de revenu. On considère généralement que les ménages qui consacrent 30 % et plus de leur revenu brut pour se loger sont souvent confrontés à une situation financière difficile. Une part aussi importante du revenu destinée au logement entraîne nécessairement une diminution des dépenses allouées à des postes budgétaires associés à d'autres besoins essentiels chez les ménages à faible revenu, tandis que, chez ceux à revenu moyen ou élevé, il s'agit plutôt d'un choix de consommation.

En ce qui concerne les propriétaires, les dépenses de logement regroupent les paiements au titre du combustible, de l'eau et des services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels, l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires), ainsi que les frais communs (de copropriété) en 1991 et en 1996. Les dépenses d'entretien et de rénovation du logement ne sont pas retenues par Statistique Canada dans le calcul des principales dépenses de propriété ou de loyer brut. Cette méthode de calcul entraîne une distorsion lorsqu'on compare les dépenses des propriétaires et des locataires, puisque, chez ces derniers, les dépenses d'entretien sont probablement prises en compte lors de la détermination du loyer.

Données : **Source(s) :** Statistique Canada, recensement.

Fréquence : Quinquennale.

Territoire(s) : Canada et provinces.

Au Québec : régions administratives, régions métropolitaines de recensement (RMR) et municipalités.

Commentaire(s) : • Chez les ménages à faible revenu, bonne indication de l'effort consacré à un besoin essentiel.

Résultats : Au Québec, en 2001, 89,8 % des ménages propriétaires disposant de moins de 10 000 \$ consacraient plus de 30 % de leur revenu à l'habitation. Cette proportion s'élevait à 45,6 % pour les ménages disposant de 10 000 \$ à 19 999 \$, à 27,7 % pour ceux qui disposent de 20 000 \$ à 29 999 \$ et à 19,0 %, de 30 000 \$ à 39 999 \$. À l'opposé, c'est seulement 0,5 % des ménages disposant de 100 000 \$ et plus qui consacraient plus de 30 % de leur revenu à l'habitation.

Référence(s) : NOBERT, Yves (2005). « L'accessibilité financière au logement au Québec entre 1991 et 2001. Aperçu régional », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 9, n° 2, février, p. 6-8.

Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

Ménages à faible revenu ne disposant pas de certaines composantes de l'équipement ménager

Définition :	On peut déduire cet indicateur de la proportion des ménages à faible revenu qui disposent de différentes composantes de l'équipement ménager (une seule salle de bain avec baignoire ou douche, deux salles de bain et plus, machine à laver automatique, sècheuse, lave-vaisselle, réfrigérateur, four à micro-ondes, téléphone, téléphone cellulaire, lecteur de disques compacts, téléviseur, télédistribution, magnétoscope, ordinateur personnel, accès à Internet, appareil de climatisation, maison de campagne, possession d'au moins un véhicule). Le faible revenu est basé sur la mesure du faible revenu avant impôt. Celui-ci s'élève à 14 000 \$ pour une personne seule en 2002 et il est ajusté en fonction de la taille du ménage.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, <i>Enquête sur les dépenses des ménages</i> (EDM). Fréquence : Annuelle. Territoire(s) : Canada et provinces.
Résultats :	Au Québec, en 2003, 60,5 % des ménages à faible revenu disposaient d'une sècheuse comparativement à 87,6 % des autres ménages, 15,2 % des ménages à faible revenu disposaient d'un lave-vaisselle par rapport à 60,0 % des autres ménages, 38,5 % des ménages à faible revenu possédaient au moins un véhicule comparé à 79,0 % des autres ménages et 37,6 % disposaient d'un ordinateur personnel comparé à 63,6 %. On constate, en 2003, que 8,1 % des ménages à faible revenu ne disposent pas d'au moins une salle de bain, tandis que 70,2 % des autres ménages disposent d'une seule salle de bain et que 29,8 % des autres ménages disposent de deux salles de bain et plus. On remarque également que 11,3 % des ménages à faible revenu n'ont pas le téléphone, tandis que c'est le cas de seulement 2,6 % des autres ménages.
Référence(s) :	Compilation de l'Institut de la statistique du Québec. Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca .

Sans domicile fixe (SDF) fréquentant les services d'aide

Définition : Population des sans domicile fixe (SDF) qui fréquente les services d'aide au cours d'une journée moyenne. Au Québec, sont classés comme SDF les personnes interrogées qui se sont reconnues comme telles en répondant positivement à la question suivante : « Êtes-vous actuellement sans domicile fixe? (Avoir un domicile fixe signifie avoir à soi ou partager un appartement, une chambre ou une maison, ou vivre chez ses parents. La personne qui a un domicile fixe a la possibilité de retourner dans ce logement quand elle le désire et a l'intention d'y retourner.) » Les **services d'aide** sont les centres d'hébergement, les centres de jour et les distributions de repas chauds. Sont exclus les centres ou la partie des centres correspondant à une résidence permanente et ceux dont la mission première et presque exclusive est l'hébergement des femmes victimes de violence conjugale ou l'hébergement de transition (par exemple, un centre de détention, un centre de thérapie, un centre d'accueil, un hôpital). La **journée moyenne** désigne un jour moyen de la période de décembre 1998 à août 1999.

Le dénombrement de 1996-1997 a permis d'estimer la **population annuelle**, soit l'ensemble des personnes ayant eu recours au moins une fois durant une année à l'un des services d'aide. L'enquête proprement dite avait pour objectif de caractériser non seulement la population annuelle mais également la **population journalière**. Au sein de la population journalière, une personne est représentée par autant d'unités (jours-personnes) que le nombre de jours où elle a été présente dans l'un ou l'autre des centres visés durant une année. Les estimations basées sur la population journalière dressent un portrait de ce que l'on observerait un jour moyen chez les usagers des ressources. Elles caractérisent donc davantage les personnes qui font une utilisation fréquente des services que celles qui y recourent de façon épisodique.

Données : **Source(s) :** Institut de la statistique du Québec, dénombrement 1996-1997; *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec*, 1998-1999.

Fréquence : Ponctuelle.

Territoire(s) : Région sociosanitaire de Montréal-Centre et Communauté urbaine de Québec.

Commentaire(s) :

- Permet de rendre compte d'une population qui n'est pas couverte par le recensement (sans adresse) ou par d'autres enquêtes (sans téléphone), par exemple l'*Enquête sur la population active* (EPA) qui exclut les établissements tels que les centres d'hébergement.
- L'enquête ne couvre pas tous les dispositifs d'aide mis en place dans l'ensemble du Québec (couvre environ les 3/10^e de la population du Québec).

Résultats : À Montréal-Centre et dans la Communauté urbaine de Québec, un jour moyen, environ 400 places (lits) étaient occupés dans les services d'hébergement sondés. Les services de distribution de repas auraient, quant à eux, servi environ 2 000 repas.

Référence(s) : ALIAGA, Christel, et autres (2003). « France-Québec. Une comparaison de la population des sans domicile usagers des services d'hébergement ou des distributions de repas », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 97-113.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec*, 1998-1999, vol. 1, 277 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2003). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec*, 1998-1999, vol. 2, 129 p.

Dimension : Santé

Espérance de vie à la naissance

- Définition :** Le nombre d'années qu'une personne peut espérer vivre à sa naissance ou le nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.
- L'espérance de vie fait partie des indicateurs de Laeken.
- Données :**
- Source(s) :** Calculs de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec.
- Fréquence :** Canada et provinces : annuelle.
Régions du Québec : aux cinq ans.
- Territoire(s) :** Canada et provinces.
Au Québec : régions administratives et régions métropolitaines de recensement (RMR).
- Commentaire(s) :**
- Utile pour des comparaisons géographiques et temporelles.
 - L'espérance de vie calculée pour une période donnée ne reflète pas uniquement la mortalité de cette période.
- Résultats :**
- Au Québec, pour la période 2001-2003, les prévisions indiquaient une espérance de vie de 79,6 ans dans l'ensemble, de 82,1 années pour les femmes et de 76,8 pour les hommes.
- En comparaison, l'espérance de vie dans l'ensemble du Canada était de 82,1 années chez les femmes et de 77,2 années chez les hommes en 2002. Au Japon, elle était de 85,2 années chez les femmes et de 78,3 années chez les hommes, tandis qu'aux États-Unis, toujours en 2002, elle s'élevait à 80,1 années chez les femmes et à 74,7 années chez les hommes.
- Référence(s) :** Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

Autoévaluation de l'état de santé par niveau de revenu

Définition :	Cet indicateur compare (a) le pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus qui vivent dans un ménage dont le revenu total net équivalent se situe dans le quintile de revenu « le plus riche » et qui se considèrent en « mauvaise » ou « très mauvaise » santé, avec (b) le pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus qui vivent dans un ménage dont le revenu total net équivalent se situe dans le quintile de revenu « le plus pauvre » et qui se considèrent en « mauvaise » ou « très mauvaise » santé, selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il fait partie des indicateurs de Laeken.
Données :	Source(s) : Si l'indicateur est retenu, l'information sera extraite de la dernière base de données des utilisateurs de la dernière vague du panel communautaire de ménages (PCM). Territoire(s) : Pays de l'Union européenne.
Commentaire(s) :	• En l'absence de données sanitaires objectives et comparables (mortalité prématurée, par exemple) pour les différentes catégories socioéconomiques, l'autoévaluation permet de procéder à un premier examen de cet aspect de l'inclusion sociale. • La nature subjective de cet indicateur doit rester présente à l'esprit, en raison des problèmes d'interprétation.
Résultats :	Cet indicateur n'a pas été calculé pour le Québec. On dispose cependant de la population de 15 ans et plus percevant sa santé comme moyenne ou mauvaise selon la catégorie de revenu pour l'année 1998 (<i>Enquête sociale et de santé</i> de l'Institut de la statistique du Québec).
Référence(s) :	DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2004). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE », <i>Statistiques en bref</i>, Eurostat, n° 16, septembre, p. 1-11. FERLAND, Marc (2002). <i>Variation des écarts de l'état de santé en fonction du revenu au Québec de 1987 à 1998</i>, Québec, Institut de la statistique du Québec, 78 p.

Dimension : Éducation

Part de la population sans diplôme secondaire

Définition :	Proportion de la population de 20 à 64 ans ayant un niveau de scolarité inférieur au certificat d'études secondaires.
Données :	Source(s) : Statistique Canada, recensement. Fréquence : Quinquennal. Territoire(s) : Canada et provinces. Au Québec : régions administratives.
Commentaire(s) :	En tenant compte seulement de la population ayant de 20 à 64 ans, on exclut une partie de la population parmi les moins de 20 ans pour qui le fait de n'avoir pas de certificat d'études secondaires peut constituer un obstacle important à leur sortie de la pauvreté.
Résultats :	Au Québec, en 2001, parmi la population de 20 à 64 ans n'ayant pas de certificat d'études secondaires, 48,3 % étaient des femmes et 51,7 % étaient des hommes. Parmi la population de 65 ans et plus, 59,6 % étaient des femmes et 40,4 % étaient des hommes.
Référence(s) :	Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca .

Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation

Définition :	Proportion de personnes âgées de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire et n'ayant suivi ni études ni formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Le niveau d'études ou de formation maximal atteint est 0, 1 ou 2 selon la Classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE). La proportion des jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation fait partie des indicateurs de Laeken.
Données :	Source(s) : Eurostat, <i>Enquête sur les forces de travail</i> (EFT). Statistique Canada, <i>Enquête sur la dynamique du travail et du revenu</i> (EDTR). Fréquence : Annuelle. Territoire(s) : Pays de l'Union européenne. Canada et provinces.
Résultats :	En 2001, 19 % de toutes les personnes âgées de 18 à 24 ans dans l'Union européenne n'avaient qu'un niveau d'études égal ou inférieur au premier cycle de l'enseignement secondaire et ne suivaient, à ce moment-là, ni études ni formation (ce dernier filtre est nécessaire pour ne pas comptabiliser les personnes qui poursuivent une formation susceptible d'accroître leur niveau de qualification).
Référence(s) :	Au Québec, cette proportion s'élève à 4,8 %. Compilation de l'Institut de la statistique du Québec. DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2004). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE », <i>Statistiques en bref</i> , Eurostat, n° 16, septembre, p. 1-11.

Personnes à faible niveau d'études

Définition :	Proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans (par tranche d'âge de 10 ans) dont le niveau d'études ou de formation maximal est 0, 1 ou 2 selon la Classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE), parmi la population totale du même groupe d'âge. La ventilation par tranche d'âge de 10 ans montre dans quelle mesure les niveaux d'études générales évoluent dans le temps. La proportion de personnes à faible niveau d'études fait partie des indicateurs de Laeken.
Données :	Source(s) : Eurostat, <i>Enquête sur les forces de travail</i> (EFT). Statistique Canada, recensement (pour les neuf ans et moins de scolarité). Fréquence : Annuelle. Territoire(s) : Pays de l'Union européenne (sauf le Royaume-Uni). Canada et provinces.
Résultats :	À l'échelle de l'Union européenne, la proportion de personnes faisant partie de cette catégorie était, en 2001, environ deux fois plus élevée pour la génération la plus âgée (55-64 ans) que pour la génération la plus jeune (25-34 ans), ce qui laisse supposer une nette amélioration au fil du temps. Les écarts constatés au Québec sont encore plus grands, puisque les taux vont de 38,6 % (55-64 ans) à 7,7 % (25-34 ans).
Référence(s) :	DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2004). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE », <i>Statistiques en bref</i> , Eurostat, n° 16, septembre, p. 1-11.

Chapitre 3

Indices de développement social

Indice de défavorisation matérielle et sociale

Définition : L'indice comporte une dimension matérielle et une dimension sociale. La dimension **matérielle** comprend : la scolarité (proportion de personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires), le rapport emploi/population et le revenu moyen individuel; la dimension **sociale** comprend l'éloignement par rapport à un réseau social en vertu d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage (proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves), de la monoparentalité (proportion de familles monoparentales) ou du fait d'être une personne seule (proportion de personnes vivant seules).

La procédure adoptée consiste d'abord à répartir la population du Québec en groupes de 20 % – en quintiles – sur la base de chaque dimension de la défavorisation, puis de croiser ces groupes de manière à distinguer la population la plus défavorisée simultanément quant à l'une et l'autre dimension – quintiles 5 et 5 –, celle qui l'est le moins – quintiles 1 et 1 – et celle qui occupe une position intermédiaire.

Le taux indique le pourcentage de la population vivant dans des secteurs de dénombrement (unités de 700 à 900 personnes) où la moyenne des indicateurs les situe sous le seuil correspondant au quintile pour l'ensemble du Québec.

Données : **Source(s) :** Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), calculs basés sur les données des recensements de la population de 1996 et de 2001.

Territoire(s) : Secteurs de dénombrement et secteurs regroupés selon le Centre local d'emploi (CLE) d'appartenance ou le territoire de Centre local de services communautaires (CLSC).

Commentaire(s) :

- Une mesure territoriale est un condensé de caractéristiques individuelles et de caractéristiques du milieu qui, séparément et conjointement, ont une incidence sur la santé de la population. Avoir recours à une mesure territoriale fournit ainsi une estimation globale de cette incidence sur la santé de la population sans que la contribution respective des caractéristiques individuelles et du milieu ait pu être précisée.
- L'aire homogène utilisée pour le découpage géographique (aire de diffusion plutôt que secteur de dénombrement, depuis 2001) permet d'être très précis quant au repérage des territoires défavorisés.
- En région rurale, le territoire de diffusion basé sur le code postal inclut des secteurs ne présentant pas nécessairement les mêmes caractéristiques.

Résultats : En ce qui concerne la région du Bas-Saint-Laurent, dans le territoire du Centre local d'emploi d'Amqui, en 2001, près de 40 % de la population (39,7 %) peut être apparenté au quintile (20 %) de la population le plus défavorisé sur le plan matériel, qui en partagerait en somme les mêmes caractéristiques, par rapport à l'ensemble de la région, si bien qu'on y trouve une concentration de défavorisation matérielle deux fois plus élevée que dans l'ensemble de la région.

Par rapport à l'ensemble du Québec, 70 % de la population de ce territoire peut être apparentée à la tranche de 20 % la plus défavorisée matériellement. Toutefois, sous l'angle de la défavorisation sociale, la population apparentée à cette tranche plus défavorisée y serait deux fois moins concentrée que dans l'ensemble de la région (10,8 %). Par rapport à l'ensemble du Québec, on n'y trouverait pas de concentration de population défavorisée socialement qui partagerait les mêmes caractéristiques que la tranche de 20 % la plus défavorisée socialement.

Référence(s) : PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND (2003). « Indice de défavorisation matérielle et sociale. Son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 191-208.

PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND (2000). « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies chroniques au Canada*, vol. 21, n° 4.

Indice de statut socioéconomique des régions métropolitaines

- Définition :** Selon les termes de cet indice, le **développement social** serait le besoin de lutter contre les spirales de la pauvreté et de promouvoir des structures de cohabitation entre les classes sociales. L'indice proposé poursuit la tradition de l'écologie factorielle amorcée par l'École de Chicago. Les auteurs s'inscrivent dans la perspective de la cohérence interne, la méthode qu'ils proposent s'appuyant sur l'analyse factorielle. Dans le cas de l'écologie factorielle, on utilise, comme sujets d'analyse des secteurs de résidence urbains (habituellement des secteurs de recensement) et, comme variables, les caractéristiques des populations résidentes recueillies par recensement.
- Les auteurs ont voulu élaborer un indice permettant de refléter les caractéristiques fondamentales qui distinguent spatialement les populations, mais aussi de remédier à certains inconvénients des mesures usuelles de la pauvreté, en traduisant à la fois les dimensions économique et sociale de la pauvreté : les variables retenues sont le **revenu** et la **scolarité**, respectivement. La valeur de l'indice attribuée à chaque secteur est calculée (à partir de 1991) de la façon suivante : on établit la moyenne pondérée du statut des ménages du secteur en fonction de la variable de revenu, et la moyenne pondérée du statut des habitants du secteur en fonction de la variable de scolarité; on additionne ensuite les deux valeurs obtenues.
- Données :**
- Source(s) :** Première version, mise au point par Serge Carlos (1974) à partir des données du Recensement de 1971. Le modèle a été refait pour les données de 1981 et pour les données de 1986. Toutes les versions apparaissent dans Mayer, Renaud et Lebeau (1996).
- Territoire(s) :** La méthode proposée a été appliquée à cinq régions métropolitaines du Québec : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Saguenay.
- Commentaire(s) :**
- Des coefficients de corrélation très élevés entre l'indice et diverses mesures partielles du statut ainsi que certaines situations associées à la pauvreté viennent appuyer sa pertinence.
 - Comporte un biais écologique, c'est-à-dire qu'il attribue aux individus les caractéristiques des territoires.
- Résultats :** L'indice de statut socioéconomique (1991) varie théoriquement de 0 à 10 sur une échelle continue. Dans les faits, les valeurs de l'indice s'étendent de 1,21 (secteur le plus favorisé) à 8,65 (secteur le plus défavorisé). L'indice a permis de révéler des modalités de cohabitation étonnantes en vertu desquelles les quartiers qui ont une surreprésentation d'individus au statut économique faible ont souvent également une surreprésentation d'individus au statut socioéconomique élevé. Cette structure paradoxale s'applique aussi bien à la scolarité qu'à la profession et au revenu.
- Référence(s) :**
- BERNARD, Paul, et autres (2002). *Comment mesurer le développement social? Rapport de l'équipe CQRS sur les indicateurs sociaux synthétiques*, Montréal, novembre, 500 p.
- MAYER, Micheline, et autres (1996). *Espace urbain, espace social. Portrait de la population des villes du Québec*.

Indice multidimensionnel de pauvreté-richesse (IMPR)

Définition :

Cet indice prend en compte le caractère relatif de la pauvreté en utilisant trois critères pour la caractériser et deux pôles de référence (groupes d'individus). Les deux premiers critères (part des dépenses consacrées à l'alimentation et non-satisfaction des besoins sociaux) sont calculés à partir d'un premier pôle de référence, constitué en fonction des groupes d'âge. Le troisième critère (insuffisance du revenu) est établi en fonction d'un second pôle de référence, constitué par l'ensemble de la société. Cette approche est basée sur le postulat selon lequel les ménages évalueraient leur situation par rapport aux ressources qui sont disponibles à un moment donné dans l'ensemble de la société et par rapport à d'autres ménages qui partagent les mêmes caractéristiques (en l'occurrence les groupes d'âge).

- Sont définis comme pauvres les ménages qui consacrent, pour la proportion de leur budget qui va à l'alimentation au foyer, au moins un tiers de plus que les ménages de référence définis par des groupes d'âge. Par ailleurs, sont considérés comme riches les ménages qui consacrent à se nourrir un tiers de leur budget de moins que la population de référence.
- La non-satisfaction des besoins sociaux irait bien au-delà de la subsistance définie au sens strict; les ménages pauvres ne seraient pas seulement incapables de subvenir adéquatement à leurs besoins de base, ils seraient aussi marginalisés parce qu'ils ne parviendraient pas à combler les besoins susceptibles d'assurer une pleine participation à la société. Plutôt que de constituer un panier de base, l'IMPR considère comme pauvres les ménages qui dépensent moins de 67 % du total des dépenses observées dans la population de référence (définie selon l'âge), et comme riches, ceux qui dépensent au moins 50 % de plus que ce total. Les dépenses totales sont pondérées par le nombre de membres dans l'unité de consommation.
- Considérer le revenu par unité de consommation comme troisième critère s'avère essentiel parce que certains ménages peuvent avoir une consommation nettement inférieure à celle de l'ensemble de la population. Sont pauvres les ménages qui se situent dans le quartile inférieur sur l'échelle des revenus disponibles par unité de consommation.

Pour chaque critère, est noté 1 le fait d'être dans une situation de pauvreté et 3 le fait d'être dans une situation de richesse, le résidu étant noté 2. Les types de ménages sont définis par l'intersection des populations définies par ces trois critères. En d'autres termes, les ménages classés comme pauvres satisfont aux trois critères et les ménages quasi pauvres, à deux critères sur trois (le troisième n'obtenant pas la note 1). Les ménages riches ont, quant à eux, trois critères de richesse et les ménages quasi riches, deux critères. Au total, l'indice IMPR comprend 27 classes, regroupées en cinq sections aux fins de l'analyse. Le but visé est l'étude des comportements et non l'estimation du nombre de pauvres.

Données :

Source(s) : Québec – Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des familles* (EDF, 1969-1996) et *Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM depuis 1997).

France – Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *Budget des familles*.

Territoire(s) : France, Canada et Québec.

Commentaire(s) :

- Prend en compte le caractère relatif de la pauvreté, laquelle fluctue en fonction des groupes sociaux (définis ici selon l'âge) et de l'ensemble de la société auxquels les individus s'identifient.
- Permet des comparaisons internationales et dans le temps au sein d'une même société, lorsque les calculs sont disponibles.
- Considère non seulement la non-satisfaction des besoins de base, mais également la participation des individus et des groupes à la société.

- Définit de manière assez restreinte la pauvreté, dans la mesure où les trois critères sont croisés pour définir les populations pauvres. On peut ainsi espérer éviter le grave problème posé par la non-concordance des divers indicateurs de pauvreté. S. Lollivier et D. Verger (1997) ont montré en effet que 2 % seulement des ménages français sont frappés simultanément par les trois types de pauvreté qu'ils retiennent : la pauvreté monétaire, la pauvreté d'existence et la pauvreté subjective.
- Complexité élevée de la procédure de calcul par rapport à d'autres indicateurs.

Résultats :

Au Québec, pour cinq années sélectionnées entre 1978 et 2000, de 8 % à 10 % des ménages sont classés comme pauvres. La proportion de ménages quasi pauvres est d'environ 10 %. Les proportions sont assez stables dans le temps à cause du caractère relatif (dans les trois dimensions de l'indice) de la mesure qui définit les pauvres par rapport à un groupe de référence.

Référence(s) :

GARDES, François, et Simon LANGLOIS (2003). « La pauvreté en France et au Québec. Une comparaison à l'aide de l'indice multidimensionnel de pauvreté-richesse », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 181-189.

Indice de développement humain (IDH)

Définition : L'IDH mesure le niveau moyen atteint par un pays donné selon trois critères du développement humain : longévité-santé, instruction et niveau de vie décent.

Exemple de calcul pour le Costa Rica :

- L'espérance de vie est de 78 ans, sur une échelle – pour tous les pays variant d'un minimum de 25 ans à un maximum de 85 ans. L'indice d'espérance de vie est donc :

$$\frac{78 - 25}{85 - 25} = 0,884$$

- On calcule d'abord un indice pour l'alphabétisation des adultes et un autre pour la scolarisation. Ces deux indices sont ensuite fusionnés pour donner l'indice de niveau d'instruction, dans lequel l'alphabétisation reçoit une pondération de 2/3 et le taux brut de scolarisation, une pondération de 1/3.

$$\text{Indice d'alphabétisation des adultes} = \frac{95,8 - 0}{100 - 0} = 0,958 = a$$

$$\text{Indice de scolarisation} = \frac{69 - 0}{100 - 0} = 0,690 = b$$

$$\text{Indice de niveau d'instruction} = \frac{2}{3} (a) + \frac{1}{3} (b) = 0,870$$

- Pour un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 8 840 (parité de pouvoir d'achat) en 2002, l'indice de PIB sera :

$$\frac{\log(8\,840) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = 0,748$$

$$\log(40\,000) - \log(100)$$

Une fois les trois indices dimensionnels calculés, il reste à déterminer leur moyenne arithmétique :

$$\text{IDH} = \frac{1}{3} (\text{indice d'espérance de vie}) + \frac{1}{3} (\text{indice de niveau d'instruction}) + \frac{1}{3} (\text{indice de PIB}) = 0,834.$$

Il existe une variante de l'IDH qui tient compte des différences entre les hommes et les femmes : l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH).

Données : **Source(s) :** ONU, Banque mondiale et Institut des statistiques de l'Unesco.

Territoire(s) : Tous les pays du monde.

Commentaire(s) : • Les données venant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être abordées avec prudence.

Résultats : Selon l'IDH, le Canada est au 4^e rang du classement des pays dans le monde avec 0,943, après la Norvège, la Suède et l'Australie.

Référence(s) : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2004). *Rapport mondial sur le développement humain, 2004*, Paris, Economica, 285 p.

Indice de la pauvreté humaine pour certains pays de l'OCDE (IPH-2)

Définition : L'IPH – 2 mesure les **carences** sous les mêmes aspects que l'IPH – 1, en y ajoutant l'**exclusion**. Il comporte donc quatre variables :

- Longévité et santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 60 ans;
- Instruction et accès au savoir : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'illettrisme des adultes (âgés de 16 à 65 ans);
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : exprimé par le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (demi-médiane du revenu disponible corrigé des ménages);
- Exclusion : exprimée par le taux de chômage de longue durée (au moins 12 mois).

La formule pour calculer l'IPH – 2 est la suivante :

$$\text{IPH} - 2 = (1/4 (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha + P_4^\alpha))^{1/\alpha}$$

Où P_1 = probabilité, à la naissance, de décéder avant 60 ans (x 100)

P_2 = taux d'illettrisme des adultes

P_3 = population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (demi-médiane du revenu disponible corrigé des ménages)

P_4 = taux de chômage de longue durée (au moins 12 mois)

et $\alpha = 3$

Exemple de calcul pour le Canada :

$P_1 = 8,7 \%$

$P_2 = 16,6 \%$

$P_3 = 12,8 \%$

$P_4 = 0,7 \%$

Donc l'IPH – 2 = 12,2

Données : **Source(s) :** Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations unies (ONU), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Statistique Canada et *Luxemburg Income Survey* (LIS).

Territoire(s) : Pays de l'OCDE, Europe centrale et orientale, Communauté des États indépendants (CEI).

Résultats : Si l'on se fie à l'IPH – 2, selon les données les plus récentes disponibles en 2004, le Canada se classait au 12^e rang des pays de l'OCDE.

Référence(s) : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2004). *Rapport mondial sur le développement humain, 2004*, Paris, Economica, 285 p.

Indice de sécurité personnelle (ISP)

Définition : L'ISP est un moyen de mesurer les variations annuelles dans la sécurité des Canadiens en fonction de trois composantes :

- la **sécurité économique**, au sens large de sécurité financière et d'emploi;
- la **sécurité en matière de santé**, au sens de protection contre les risques de maladie et de blessure;
- la **sécurité physique**, au sens de se sentir à l'abri des crimes violents et du vol.

Ces composantes ont des pondérations différentes : la sécurité économique compte pour 35 % dans l'année de référence, la sécurité en matière de santé, pour 55 %, et la sécurité physique, pour 10 %. Ces pondérations sont basées sur les points de vue de Canadiens, recueillis dans l'enquête originale de 1998. Les indicateurs à l'intérieur des composantes ont des poids égaux. L'ISP mesure les variations tant des données statistiques (indice des données) que de la perception des gens à l'égard de leur sécurité personnelle (indice de perception).

L'**indice des données** sert à mesurer les variations des résultats « réels » liés à la sécurité personnelle, comme le niveau du revenu et des dettes, le taux de criminalité et les problèmes de santé. Il est composé des 11 indicateurs suivants : le revenu disponible par habitant, l'écart de faible revenu, le taux de chômage de longue durée, la part des sans-emploi qui reçoit des prestations d'assurance-emploi, le ratio prestations moyennes d'aide sociale/seuil de faible revenu avant impôt, le ratio dette/revenu disponible, les années de vie potentielles perdues, les blessures résultant d'accidents du travail, les blessures résultant d'accidents de la route, l'espérance de vie, le taux de crimes violents et le taux de crimes contre la propriété.

L'**indice de perception** provient des réponses de 3 000 Canadiens à un sondage national leur demandant d'évaluer plusieurs facteurs touchant leur sécurité personnelle.

Les indices rendent compte des changements dans la dernière année pour laquelle des données sont disponibles.

Données : **Source(s) :** L'**indice des données** s'appuie sur plusieurs bases de données de Statistique Canada, tandis que l'**indice de perception** provient du sondage national mené par les Associés de recherche EKOS de janvier à février 2003 (pour le dernier).

Territoire(s) : Canada et provinces.

Commentaire(s) :

- Combine des indicateurs « objectifs » et des indicateurs « subjectifs ».
- Il faut interpréter avec prudence les indices régionaux en raison des tailles plus petites d'échantillon, surtout en ce qui concerne la perception des gens.

Résultats : D'après l'indice des données, la sécurité économique a augmenté de 2001 à 2002, en partie grâce à une hausse des revenus disponibles. L'indice de perception a aussi légèrement augmenté, à cause de la perception accrue de sécurité d'emploi, bien que tous les autres indicateurs de perception aient diminué en 2002.

À la question : « Est-ce que votre revenu familial est suffisant pour satisfaire vos besoins de base? »², les répondants du Québec ont déclaré avoir un revenu inadéquat à 18,5 %, adéquat à 38,3 % et très adéquat à 43,2 %.

Référence(s) : CONSEIL CANADIEN DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (2003). « L'indice de sécurité personnelle, 2003 », documents d'information consultables à l'adresse www.ccsd.ca.

TSOUKALAS, Spyridoula, et Andrew MACKENZIE (2003). *The Personal Security Index, 2003. A Reflexion of How Canadians Feel. Five Years Later*, rapport consultable à l'adresse www.ccsd.ca.

2. Traduction libre de l'auteur.

Annexe

Les indicateurs de Laeken (Union européenne)

Voici la liste des 18 indicateurs qui ont été retenus par l'Union européenne lors du Conseil européen de décembre 2001 tenu à Laeken, en Belgique³.

Les indicateurs **monétaires** de Laeken sont :

1. Taux de risque de pauvreté ou taux de bas revenus après transferts (moins de 60 % de la médiane nationale);
2. Ratio interquintile;
3. Risque persistant de pauvreté (60 % de la médiane pendant l'année en cours et au moins deux des trois années précédentes);
4. Écart médian relatif de risque de pauvreté;
5. Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté (40 %, 50 % et 70 % du revenu national médian);
6. Taux de risque de pauvreté fixé à un moment donné dans le temps (par exemple en 1999, selon un seuil calculé en 1996 et indexé);
7. Taux de risque de pauvreté avant transferts (60 % de la médiane nationale);
8. Coefficient de Gini;
9. Taux de risque persistant de pauvreté (50 % du revenu médian pendant l'année en cours et au moins deux des trois années précédentes).

Les indicateurs **non monétaires** de Laeken sont :

1. Personnes vivant dans des ménages sans emploi;
2. Taux de chômage de longue durée (12 mois et plus);
3. Part du chômage de longue durée;
4. Taux de chômage de très longue durée (24 mois et plus);
5. Dispersion des taux d'emploi (cohésion régionale);
6. Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation;
7. Personnes à faible niveau d'études;
8. Espérance de vie à la naissance;
9. Autoévaluation de l'état de santé par niveau de revenu.

3. DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2004). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'Union européenne », *Statistiques en bref*, Eurostat, n° 16, septembre, p. 1-11;
Id. (2003). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'Union européenne après Laeken – partie 1 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3, n° 8, mars, p. 1-7.

Bibliographie

- ALIAGA, Christel, et autres (2003). « France-Québec. Une comparaison de la population des sans-domicile usagers des services d'hébergement ou des distributions de repas », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 97-113.
- ASSELIN, Suzanne (2005). « Population active », *Données sociales du Québec. Édition 2005*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 105-126.
- ASSELIN, Suzanne (2003). « Travailler à temps partiel à défaut de mieux », *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 8, n° 1, octobre, p. 4-5.
- ASSELIN, Suzanne (2000). « Le découragement face au marché du travail touche qui? » *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 4, n° 3, juin, p. 1-2.
- ASSOCIATION CANADIENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES (2004), *Bilan-faim, 2004. La pauvreté dans une terre d'abondance. Vers un Canada libre de faim*, Toronto, 33 p.
- ATKINSON, Tony, et autres (2002). *Social Indicators. The EU and Social Inclusion*, New York, Oxford University Press, 240 p.
- BERNARD, Paul, et autres (2002). *Comment mesurer le développement social? Rapport de l'équipe CQRS sur les indicateurs sociaux synthétiques*, Montréal, novembre, 500 p.
- BRYER, Marc (2004). *Comparaison des estimations de revenus dans le cadre des programmes d'enquêtes-ménages*, Ottawa, Statistique Canada (75F0002MIF), Série de documents de recherche – Revenu, décembre, 57 p.
- CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME (2004). *Une autre approche des indicateurs de pauvreté*, Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, mars, 255 p. Consultable à l'adresse www.luttepauvrete.be.
- CHANTIER INTERMINISTÉRIEL SUR LES MESURES DE PAUVRETÉ ET LES INDICATEURS DE RÉSULTATS (2001). *Les mesures de pauvreté et les indicateurs de résultats*, Québec, document de travail, novembre, 71 p.
- CHANTIER SUR LES TERRITOIRES À FORTE CONCENTRATION DE PAUVRETÉ (2001). *Une approche pour des interventions réussies en milieu défavorisé*, Québec, document de travail, octobre, 73 p.
- CHE, Janet, et Jiajian CHEN (2001). « L'insécurité alimentaire dans les ménages canadiens », *Rapports sur la santé*, Ottawa, Statistique Canada, vol. 12, n° 4, p. 1-24 (82-003-XPf).
- CHOSSUDOVSKY, Michel (1999). *Global Falsehoods. How the World Bank and the UNDP Distort the Figures on Global Poverty*, consultable à l'adresse www.transnational.org/features/chossu_worldbank.html.
- CONCIALDI, Pierre (2003). « Les seuils de pauvreté monétaire. Usages et mesures », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 161-180.
- CONSEIL CANADIEN DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (2003). « L'indice de sécurité personnelle, 2003 », documents d'information consultables à l'adresse www.ccsd.ca.
- CRENNER, Emmanuelle, et Sylvie DUMARTIN. (2003). « Pauvreté et indicateurs de conditions de vie en France », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 115-126.
- DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2004). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE », *Statistiques en bref*, Eurostat, n° 16, septembre, p. 1-11.
- DENNIS, Ian, et Anne-Catherine GUIO (2003). « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3, n° 8, mars, p. 1-7.
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (2003). *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation*, Hull, document n° SP-569-03-03F, mai, 60 p.
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (2002). *Mise au point de la mesure du panier de consommation*, Hull, document n° T-01-1F, février, 12 p.
- DISPENSARE DIÉTÉTIQUE DE MONTRÉAL (2004). *Budget de subsistance et budget de confort minimum*, Montréal, juin, 40 p.
- ENGELAND, John, et Roger LEWIS (2004). « Exclusion d'un logement acceptable. Les Canadiens en situation de besoin impérieux de logement », *Horizons*, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques, vol. 7, n° 2, décembre, p. 27-33.
- FERLAND, Marc (2002). *Variation des écarts de l'état de santé en fonction du revenu au Québec de 1987 à 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 78 p.

- FERLAND, Marc, Robert CHOINIÈRE et Michel PAGEAU, *Santé et inégalités sociales au Québec. Une analyse comparative du pourcentage d'assistés sociaux par CLSC en tant qu'indicateur socio-économique*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la planification et de l'évaluation, 1998, 60 p.
- FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN (2004). « Les travailleurs à faible revenu au Canada », *Horizons*, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques, vol. 7, n° 2, décembre, p. 51-57.
- FOSTER, James, Joel GREER et Erik THORBECKE (1984). « A Class of Decomposable Poverty Measures », *Econometrica*, vol. 52, n° 3, mai, p. 761-766.
- FRÉCHET, Guy, et Pierre LANCTÔT (2003). « Pauvreté, inégalités et exclusion sociale au Québec », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 21-34.
- FUGÈRE, Denis et Pierre LANCTÔT (1985). *Méthodologie de détermination des seuils de revenu minimum au Québec*, Québec, Direction des politiques, Service des politiques et de la recherche en sécurité du revenu, Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, 189 p.
- GARDES, François, et Simon LANGLOIS (2003). « La pauvreté en France et au Québec. Une comparaison à l'aide de l'indice multidimensionnel de pauvreté-richesse », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 181-189.
- GILES, Philip (2004). *Mesure de faible revenu au Canada*, Statistique Canada (75F0002MIF), Série de documents de recherche – Revenu, décembre, 22 p.
- GUIO, Anne-Catherine (2005). « Material Deprivation in the EU », version préliminaire d'un article à paraître dans *Statistics in Focus* d'Eurostat.
- HATFIELD, Michael (2004). « Groupes à risque de persistance d'un faible revenu », *Horizons*, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques, vol. 7, n° 2, décembre, p. 19-26.
- HEISZ, Andrew (2001). « Intensité du faible revenu. Familles urbaines et rurales », *Perspective*, Ottawa, Statistique Canada (75-001-XPf), automne, p. 17-27.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, vol. 1, 277 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2003). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, vol. 2, 129 p.
- JEAN, Sylvie (2001). « Inégalité et pauvreté », *Portrait social du Québec. Données et analyses*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 317-337.
- LANGLOIS, Simon, et Claude FORTIER (2003). *Quatre approches pour mesurer la pauvreté au Québec*, document de travail, rapport de recherche soumis au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Québec, Département de sociologie de l'Université Laval, septembre, 129 p.
- MAKDISSI, Paul, et Yves GROLEAU (2002). « Que pouvons-nous apprendre des profils de pauvreté canadiens? », *Actualité économique. Revue d'analyse économique*, vol. 78, n° 2, p. 257-286.
- MAYER, Micheline, et autres (1996). *Espace urbain, espace social. Portrait de la population des villes du Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 201 p.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). *Indicateurs de sécurité économique et indicateurs relatifs à la pauvreté. Comparaisons interprovinciales*. Québec, octobre.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE. *Guide d'application de l'article 20 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, projet, Québec, 7 p.
- MORIN, Alexandre. *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, à paraître.
- MORISSETTE, René (2002). « Précarité. Familles vulnérables sur le plan financier », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada (11-008), hiver, p. 15-20.
- MORISSETTE, René, et Susan POULIN (1991). *Supplément sur la satisfaction à l'égard du revenu. Résumé des quatre années d'enquête*, compte rendu, Statistique Canada (47874), octobre, 64 p.
- NOBERT, Yves (2005). « L'accessibilité financière au logement au Québec entre 1991 et 2001. Aperçu régional », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 9, n° 2, février, p. 6-8.

- PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND (2003). « Indice de défavorisation matérielle et sociale. Son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, Société et Solidarité*, Québec, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, n° 1, p. 191-208.
- PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND (2000). « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies chroniques au Canada*, n° 3, p. 113-122.
- PENDAKUR, Krishna (2001). « Consumption Poverty in Canada, 1969 to 1998 », *Analyse de Politiques*, vol. xxvii, n° 2, p. 125-149.
- PORTER, Kathryn (1999). *Proposed Changes in the Official Measure of Poverty*, Center on Budget and Policy Priorities, consultable à l'adresse www.cbpp.org/11-15-99wel.htm.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2004). *Rapport mondial sur le développement humain 2004*, Paris, Economica, 285 p.
- ROSS, David P., Katherine J. SCOTT et Peter J. SMITH (2000). *Données de base sur la pauvreté au Canada*. Ottawa, Conseil canadien du développement social, 197 p.
- SARLO, Christopher A. (2001). *Measuring Poverty in Canada*, Vancouver, Fraser Institute, collection « Critical Issues Bulletin », 79 p.
- SAUNDERS, Peter, et Laura ADELMAN (2004), *Resources, Deprivation and Exclusion Approaches to Measuring Well-Being. A Comparative Study of Australia and Britain*, article présenté lors de la 28^e Conférence de l'International Association for Research in Income and Wealth, tenue en Irlande du 22 au 28 août 2004.
- SHORT, Kathleen, et autres (1999). *Experimental Poverty Measures, 1990 to 1997*, U.S. Census Bureau, Current Population Reports, Consumer Income, p. 60-205.
- Site de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.
- Site de la Société canadienne d'hypothèques et de logement : www.cmhc.ca.
- Site du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille : www.mess.gouv.qc.ca.
- Site du Service de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale : www.luttepauvrete.be.
- Site du *United States Department of Health and Human Services* : aspe.hhs.gov/poverty/04poverty.shtml.
- Site du *U.S. Census Bureau* : www.census.gov/hhes/poverty/povdef.html.
- SKUTERUD, Mikal, Marc FRENETTE et Preston POON (2004). *Description de la répartition du revenu. Lignes directrices pour une analyse efficace*, Statistique Canada (75F0002MIF), Série de documents de recherche – Revenu, 41 p.
- SOCIAL PLANNING COUNCIL OF WINNIPEG & WINNIPEG HARVEST, *An Acceptable Living Level for Winnipeg* (2000). Winnipeg, 50 p.
- STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active* (EPA), cédérom.
- STATISTIQUE CANADA, *Tendances du revenu au Canada* (de 1980 à 2002), cédérom.
- STATISTIQUE CANADA (2004), *Guide de l'Enquête sur la population active* (71-543-GIF), février, 40 p.
- STATISTIQUE CANADA (2005). *Les seuils de faible revenu de 2004 et les mesures de faible revenu de 2002*, Ottawa, 35 p. (75F0002MIF – N° 003)
- STATISTIQUE CANADA (2004). *Les seuils de faible revenu de 1994 à 2003 et les mesures de faible revenu de 1992 à 2001*, Ottawa, 39 p. (75F0002MIF)
- STATISTIQUE CANADA (2003). *Le revenu au Canada* (75-202-XIF), p. 138.
- STATISTIQUE CANADA (2001), *La valeur des mots. Alphabétisme et sécurité économique au Canada* (89F0100XIF), 5 p., consultable sur le site.
- STATISTIQUE CANADA (2001). *Les avoirs et les dettes des Canadiens. Un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière* (13-595), mars, 56 p.
- TSOUKALAS, Spyridoula, et Andrew MACKENZIE (2003). *The Personal Security Index, 2003. A Reflexion of How Canadians Feel. Five Years Later*, rapport consultable à l'adresse www.ccsd.ca.
- WILLIS, Jessie (2000). *How We Measure Poverty. A History and Brief Overview*, Oregon Center for Public Policy, consultable à l'adresse www.ocpp.org/poverty/how.htm.
- WOLFSON, Michael (1997). *Mesures d'inégalité divergentes. Théorie et résultats empiriques*, Statistique Canada, Direction des études analytiques, coll. « Documents de recherche », n° 66 (11F0019MPF), 34 p.

L'Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale fait un tour d'horizon des multiples façons de définir et de mesurer le phénomène de la pauvreté. Il vise deux objectifs : 1) être le plus complet possible en couvrant l'ensemble des aspects du phénomène multidimensionnel qu'est la pauvreté, et 2) ouvrir de nouvelles pistes en présentant non seulement les indicateurs ayant déjà été calculés au Québec, mais aussi d'autres indicateurs qui pourraient faire l'objet de compilations éventuelles. Consulté en tandem avec son complément qu'est le *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, *L'Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale* s'avérera un outil essentiel à tout lecteur qui s'intéresse à ces sujets.

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

Québec 

Avec la participation de :

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Institut de la statistique

ISBN-2-551-22803-4



9 782551 228034

14,95 \$

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca
Imprimé au Québec, Canada